UNIVERSITÉ DE STRASBOURG FACULTÉ DE PHARMACIE

ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946 N° 400

Contribution à l'histoire de quelques Accessoires de Pharmacie

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le 16 Mai 1946
devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
pour obtenir le Grade de Docteur de l'Université
(Mention Pharmacie)

par

Paul EMPTOZ
Pharmacien

Examinateurs de la Thèse : MM. A. SARTORY, Doyen, Président
R. SARTORY, Professeur
P. CORDIER, Professeur
Juges

IMPRIMERIE
GÉNÉRALE
Jean de Bussac
2, Cours Sablon,
Clermont - Fd

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG FACULTÉ DE PHARMACIE

ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946 N° 400

Contribution à l'histoire de quelques Accessoires de Pharmacie

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le 16 Mai 1946
devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
pour obtenir le Grade de Docteur de l'Université
(Mention Pharmacie)

par

Paul EMPTOZ
Pharmacien

Examinateurs de la Thèse : MM. A. SARTORY, Doyen, Président
R. SARTORY, Professeur
P. CORDIER, Professeur
Juges

IMPRIMERIE
GÉNÉRALE
Jean de Bussac
2, Cours Sablon.
Clermont - Fd

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. A. SARTORY, Doyen, C. ❋, I. ◐, C. ❁
VOLMAR, Assesseur, ❋, I. ◐
MARANDON, Secrétaire

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PROFESSEURS

MM.	A. SARTORY, C. ❋, I. ◐, C. ❁	Bactériologie
	N.	Botanique
	VOLMAR, ❋, I. ◐	Chimie organique
	GUILLAUME, O. ❋, ❀, I. ◐, O. ❁	Pharmacie galénique
	LAPP, I. ◐	Chimie analytique
	CORDIER, ◐	Pharmacie chimique
	R. SARTORY, ◐, O. ❁	Matière médicale
	DUQUENOIS	Toxicologie

COURS COMPLEMENTAIRES

MM.	A. SARTORY	Hygiène
	N.	Hydrologie
	VOLMAR	Chimie minérale
	GUILLAUME	Zoologie
	LAPP	Physique
	BASTIAN	Législation et Déontologie
	CORDIER	Chimie biologique
	R. SARTORY	Cryptogamie
	N.	Pharmacodynamie

CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES

MM.	COLLARD, ❋, ❀, I. ◐	Chimie pharmaceutique
	HASSELMANN	Chimie et Physique
	JAEGER	Histoire Naturelle
	MAYER et LEDOUX	Bactériologie et Parasitologie

A mon Président de Thèse :

Monsieur le Professeur A. SARTORY

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
Membre correspondant de l'Académie de Médecine
Commandeur de la Légion d'Honneur,

qui a bien voulu me faire l'honneur d'accepter la présidence de cette Thèse,
avec l'expression de ma gratitude et de mon profond respect.

A mes juges :

Monsieur le Professeur R. SARTORY

Professeur de Matière Médicale
à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ;

Monsieur le Professeur P. CORDIER

Professeur de Pharmacie Chimique
à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

avec l'hommage de ma respectueuse reconnaissance.

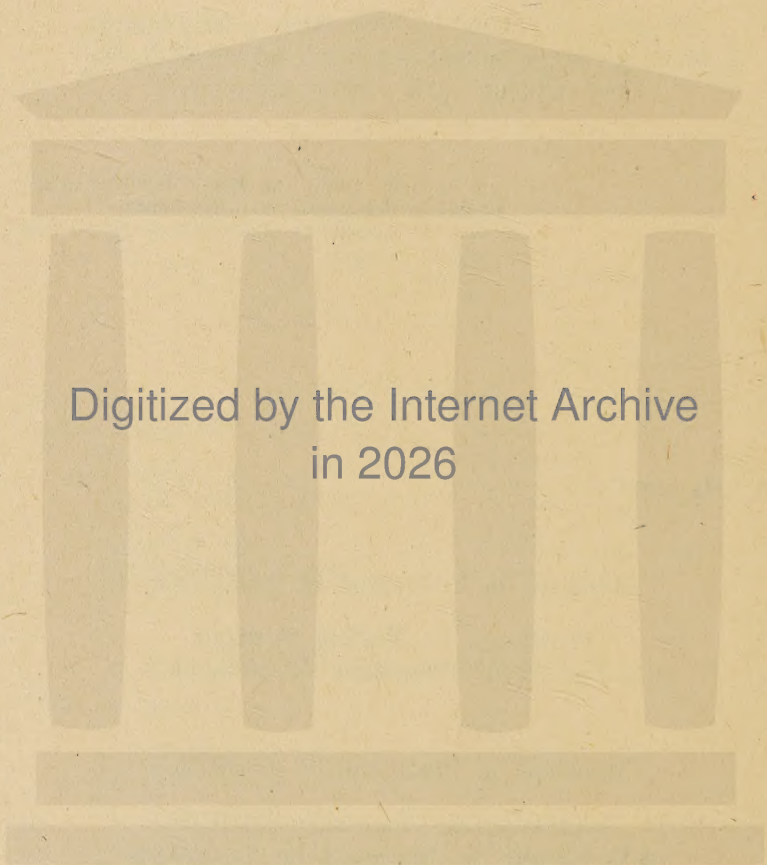
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543528_0032

A MA FEMME

A MA MÈRE

A MON PÈRE

En témoignage de ma profonde affection.

INTRODUCTION

À la vente des spécialités et des préparations officinales, la Pharmacie moderne a adjoint celle d'un très grand nombre d'accessoires dont elle n'a pas le monopole, mais qui n'en constituent pas moins une partie importante de son fonds.

« On réunit sous la dénomination générale d'Accessoires de Pharmacie, ont écrit MM. Dufau et Toraude (1), l'ensemble des appareils et ustensiles qui servent à faciliter aux malades l'application des traitements qui leur sont prescrits, ou à leur donner, lorsqu'ils sont couchés ou blessés, toutes les commodités indispensables à leur état. En fait, cette appellation d'Accessoires s'étend beaucoup plus loin ».

N'englobe-t-elle pas, en effet, pour ne mentionner que quelques articles, les biberons et tire-lait, canules à injections, ventouses, œillères, seringues hypordermiques, thermomètres médicaux, les accessoires orthopédiques, tels que les bandages herniaires ou les bas à varices, les accessoires en caoutchouc : tétines, poires, sondes, gants, pessaires, etc..., sans parler des objets de pansement : cotons, gazes, taffetas, catguts.

Ce sont quelques-uns de ces articles de vente courante que nous nous proposons d'étudier. Ils ont déjà, nous ne l'ignorons pas, fait l'objet d'une thèse de Pharmacie, soutenue en 1928 par M. André Payri, devant la Faculté de Montpellier : **Etude sur les Accessoires de Pharmacie.** Mais l'auteur de cet intéressant travail s'était placé à un point de vue différent du nôtre. Il s'était attaché exclusivement à la description des accessoires, à l'étude de leur fonctionnement et de leurs applications actuelles.

(1) Notions pratiques de Pharmacie.

Il nous a semblé, avant même que nous n'ayons connaissance de cette Thèse, qu'il pouvait être intéressant et neuf d'aborder **l'historique** de certains accessoires de Pharmacie, dont beaucoup étaient déjà en usage aux temps les plus reculés. Leur origine, leurs modifications d'aspect, leurs perfectionnements au cours des siècles, parallèlement aux progrès de la Médecine et de l'hygiène, n'ont jusqu'alors donné lieu à aucune étude d'ensemble et ne sont même pas esquissés dans les Dictionnaires les plus complets. Peut-être était-ce là une lacune regrettable, puisque beaucoup d'accessoires de Pharmacie, qu'ils soient encore en usage ou depuis longtemps périmés, ont un passé dont on ne soupçonne pas toujours l'ancienneté.

Nous nous excusons d'avance des omissions voulues ou involontaires que ne peut manquer d'offrir un tel travail, en dépit de recherches laborieuses et souvent difficiles, le sujet étant trop vaste pour qu'on puisse prétendre à le traiter sans faire un choix.

Aussi avons-nous cru devoir nous en tenir à dix chapitres essentiels, qui sont les suivants :

I. — BIBERONS, TETINES ET TIRE-LAIT.
II. — PERIAPTES, AMULETTES ET COLLIERS.
III. — PEAUX DIVINES.
IV. — BANDAGES HERNIAIRES.
V. — VENTOUSES.
VI. — PESSAIRES.
VII. — SONDES ET BOUGIES.
VIII. — SERINGUES.
IX. — ACCESSOIRES DIVERS ET CONCLUSION.
X. — LES PRIX DES ACCESSOIRES.

Dans chacun d'eux, nous étudions l'historique des Accessoires, depuis l'Antiquité, en citant, aussi souvent que possible, les Brevets de permission, les requêtes, les textes publicitaires d'anciens fabricants complètement oubliés aujourd'hui, pour la plupart, et qui offrent un intérêt documentaire indéniable.

Un court index bibliographique indiquant, par ordre alphabétique, les principaux ouvrages que nous avons été amenés à consulter, termine notre travail.

***

Avant d'aborder ette étude, nous ne saurions trop exprimer nos remerciements à M. Maurice Bouvet qui fut l'instigateur de cette Thèse. Grâce aux multiples connaissances de ce très érudit confrère, et aux nombreux conseils qu'il a bien voulu nous prodiguer inlassablement dans nos recherches d'Archives et de Bibliothèques, nous avons pu retrouver l'origine d'un certain nombre d'Accessoires de Pharmacie et étudier leurs transformations au cours des siècles.

Nous tenons donc à exprimer à M. Bouvet l'hommage de notre respectueuse reconnaissance.

Enfin, nous ne saurions oublier MM. Mathieu et Bresson, M. Rainal et M. Brunet, orthopédistes éminents, pour les nombreux renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner et les documents qu'ils ont mis à notre disposition ; nous leur adressons ici nos remerciements les plus sincères.

I

BIBERONS, TÉTINES ET TIRE-LAIT

Aucun document ne nous permet de savoir si l'allaitement artificiel était pratiqué aux temps bibliques. En ces âges lointains où l'allaitement maternel se prolongeait beaucoup plus longtemps que de nos jours et où il arrivait que des enfants de trois ans prissent encore le sein (1), il est à présumer que l'emploi des « remplaçantes » devait le plus souvent rendre inutile le recours aux procédés artificiels.

Dans l'ancienne Egypte, où l'allaitement était tenu en grand honneur, les femmes du harem pouvaient seules se permettre de confier leur progéniture à des mercenaires ou à des esclaves.

Il n'en est pas moins indéniable que l'usage du biberon, ou pour mieux dire de récipients en tenant lieu, était connu avant les temps gallo-romains. Si le ποτηριδιον des Grecs, le **Guttus** des latins ne ressemblaient que de très loin à nos biberons modernes, du moins en faisaient-ils l'office, Les **gutti,** petits vases plats, munis d'un bec très étroit et assez long, employés comme vases à huile et à parfums dans les palestres et les Thermes (2) servirent aussi à l'allaitement des bébés. La **nutrix assa** (nourrice sèche) en connaissait l'emploi et peut-être s'en approvisionnait-on déjà chez les rhizotomes ou droguistes de l'ancienne Rome, dont le commerce n'était pas strictement limité aux remèdes, puisque le mot **medicamentum** s'étendait jusqu'aux accessoires de toilette.

Rome avait ses marchés de nourrices, contre lesquels

(1) **L'Hygiène et la Médecine à travers la Bible,** par le Dr Amin Gemayel (Chapitre I: La Genèse).

(2) **Dictionnaire des Antiquités,** de Daremberg et Saglio.

protestait, au IIe siècle de notre ère, le philosophe Favorinus, rhéteur et sophiste disciple d'Epictète, qui fut ainsi l'un des plus lointains devanciers du dramaturge contemporain Eugène Brieux.

Nombre de découvertes faites au cours des fouilles, notamment dans les tombeaux d'enfants de l'époque gallo-romaine, ont mis à jour d'anciens biberons. Le Musée d'Antiquités de Rouen en possède une riche collection recueillie dans le sol de la région normande. M. le docteur Lecaplain, chef de clinique à l'Ecole de Médecine de Rouen, a consacré à ces biberons antiques une intéressante étude (1), qui en précise l'origine et les différents caractères.

En terre grise ou en terre rouge, voire en verre irisé par le temps comme ceux qui ont été trouvés à Cany et à Neuville-le-Pollet, près de Dieppe, ces biberons vieux de plus de mille ans sont d'une forme assez spéciale. « Ils se composent, écrit le Dr Lecaplain, d'une panse en forme de sphère, plus ou moins arrondie ou aplatie dans le sens de la hauteur ; parfois la sphère est étranglée en son milieu par un sillon horizontal ; quelquefois le petit vase est presque tronconique. Le goulot est en général court, et un petit bec effilé, à direction légèrement ascendante, se voit dans la partie latérale de l'objet ; très souvent une petite anse existe sur le côté. Les biberons en verre, au col plus long et plus mince que les biberons en terre, affectent une ligne des plus gracieuses, assez voisine de celle de nos matras de laboratoires ».

Le Musée de Rouen n'est pas le seul à exposer des modèles de biberons de cette époque lointaine. Le Musée Carnavalet en possède qui datent des IIIe et IVe siècles et proviennent des cimetières Saint-Marcel et du faubourg Saint-Jacques. D'autres ont été retrouvés dans les Arènes de Lutèce, dans les fouilles de Carthage. Au musée municipal de Lillebonne, dans la Seine-Inférieure, existe un petit biberon en terre blanche, provenant d'un tombeau gallo-romain du cimetière du Mesnil. Ce vestige de la vie antique a une tragique histoire. Il nous rappelle qu'au moment de l'invasion des Barbares tous les habitants de Lillebonne, y compris les mères avec leurs jeunes enfants, s'étaient réfugiés dans le théâtre romain de cette ville, fortement défen-

(1) **Biberons antiques** (Æsculape, octobre 1912).

du, où ils espéraient trouver un retranchement contre la horde menaçante. Le théâtre fut pourtant brûlé et ils périrent en grand nombre.

Une controverse s'est élevée au sujet des petits vases découverts dans les tombeaux antiques. Se trouvait-on bien en présence de biberons ou seulement de vases funéraires, à signification purement votive comme les vases à eau lustrale ? Il semble que le doute ne soit pas permis au sujet de ceux que conserve le Musée des Antiquités de Rouen. M. le docteur Lecaplain, qui les a jaugés, leur a trouvé une capacité de 140 centimètres cubes, c'est-à-dire conforme aux besoins de l'allaitement artificiel. Et une étude de M. l'abbé Cochet, publiée en 1854 dans la « Normandie Souterraine », établit nettement que les tombes où ont été trouvés les vases de Cany et de Lillebonne étaient des tombes d'enfants de 10 à 12 mois, inhumés dans leurs langes avec leur petit mobilier, témoin d'une sollicitude maternelle qui se manifestait jusque dans les nécropoles. Près d'un biberon en terre rouge, retrouvé en 1908 dans le théâtre de Lillebonne, fut découvert un disque en os percé d'un trou central et de quatre trous plus petits, disposés deux par deux. Un savant archéologue, M. Léon de Vesly, n'a pas hésité à voir en ce disque un obturateur dont se servait la nourrice pour régler l'arrivée plus ou moins abondante du lait.

Il n'est pas jusqu'au souci d'hygiène dont ne témoignent certains biberons antiques. L'un de ceux qu'a décrits le Dr Eifer (1) est à ce point de vue très curieux. C'est en effet un vase sans goulot, où seule une tubulure intérieure partant du fond permettait le remplissage après retournage du récipient. Celui-ci, une fois plein, était replacé en position normale. Toute contamination du lait par poussières devenait ainsi impossible. Des biberons du même type ont été retrouvés en Italie dans un musée d'antiquités étrusques.

Il ressort de ce qui précède que l'allaitement artificiel était loin d'être inconnu à l'époque gallo-romaine. Mais son emploi, moins fréquent que de nos jours, devait être limité à la classe des pauvres gens, incapables d'avoir recours à une **nutrix** mercenaire quand la mère ne pouvait nourrir.

Extrêmement variés furent, au cours des siècles, dans l'ancienne France, la forme et la matière des biberons. Tan-

(1) « Avenir Médical » du 31 mars 1912.

tôt faits d'une simple corne percée, tantôt en bois tourné, en grès, en faïence, en fer blanc ou en verre, ils offrirent tour à tour l'aspect de cafetières, de cruches, d'aiguières, de bouteilles au long col ou de gourdes, comme celles que les cultivateurs portent en bandoulière. Leur orifice était souvent si étroit que l'enfant était forcé de humer (1). Avant l'invention de la tétine, qui ne fut imaginée en Suède qu'à la fin du XV[e] siècle, le récipient rempli de lait portait, à son orifice, une éponge ou une sorte de mamelon qui rendait la tétée fort pénible aux petits.

L'usage du biberon est rarement mentionné par les auteurs du moyen-âge, car les femmes de la plus haute naissance se faisaient alors un devoir de nourrir elles-mêmes le nouveau-né. Nous savons par les vieilles chroniques qu'une dame de la cour, ayant cru devoir allaiter le futur Louis IX pendant une indisposition de la Reine Blanche, celle-ci s'en trouva fort marrie et alla jusqu'à introduire le doigt dans la bouche de son fils, pour lui faire rejeter le lait. « Je ne supporterai pas, dit-elle, qu'une autre femme usurpe mon droit de mère ».

***

Les bouts de sein et tire-lait, eux aussi, sont d'un usage assez lointain. Ils étaient déjà connus au XVI[e] siècle, comme en témoigne un passage de l'œuvre d'Ambroise Paré. « Quelquefois advient, écrit-il (2), que l'enfant estant jà grandelet, ayant ses dents incisives, mord sa nourrice, dont puis après est en grand'peine à cause de l'ulcère qui y demeure. Et pour la curation d'icelle, doit la nourrice laver son tétin avec de l'eau alumineuse et parce que le bout de sa mamelle demeure douloureux, estant pressé de ses habillements, aura un instrument de plomb, fait en la manière d'un chapeau, lequel sera percé au bout de plusieurs trous, dans lequel mettra le bout de son tétin, à fin que son laict puisse s'escouler et la sanie de son ulcère : joint que le plomb est propre pour la curation d'icelle ».

Une note du savant éditeur des œuvres d'Ambroise Paré, complète ce paragraphe du vieux maître : « L'histoire des bouts de sein et des instruments destinés à allonger le mamelon, y peut-on lire, a été traitée avec une érudition re-

(1) D[r] Cabanès : **Mœurs intimes du Passé** (6[e] série).
(2) **Ambroise Paré** : Livre XVIII, chapitre XIX.

marquable par M. Deneux (1) et je ne saurais mieux faire que d'analyser la partie de cette histoire qui va jusqu'à l'époque de Paré.

« C'est dans Lanfranc que l'on trouve la première mention d'un instrument destiné à allonger le mamelon. Il recommandait une cupule de gland ou un instrument de même forme, dont la face interne, enduite de térébenthine ou de poix, était appliquée sur le mamelon, dans le but très probablement de le faire adhérer à cette partie afin de l'allonger en le tiraillant. Guy de Chauliac y appliquait une petite ventouse ou une cupule de gland préalablement chauffée, ou bien encore un tube proportionné au volume du mamelon pour l'allonger par la succion.

« Il ne fut rien ajouté à ces données jusqu'au XVI[e] siècle mais en 1565, Thaddœus Dunus, médecin de Locarno, dans la Suisse italienne, revint sur ce sujet dans un livre publié à Strasbourg sous le titre : **Muliebrium morborum omnis generis remedia ex Dioscoride, Galeno, Plinio,** etc. L'article qu'il y a consacré est le dernier de son ouvrage. En voici l'extrait littéralement traduit par M. Deneux :

« M'entretenant un jour chez une pieuse et honnête matrone de Locarno, ma compatriote, des gerçures si douloureuses des mamelons, elle me parla de la violence du mal et me dit qu'elle connaissait un excellent moyen de les prévenir : on fait avec de la cire pure deux calices, semblables à la cupule d'un gland ou à un dé, d'une grandeur telle qu'ils puissent recevoir le mamelon. On met dans ce calice de petites gouttes de résine de sapin, on les applique sur les mamelons. Pour empêcher les calices de tomber, on a recours à un bandage artistement disposé pour cet objet et qui entoure le thorax.

« Lorsque, par une cause quelconque, la résine disparaît, on la remplace. Il faut porter jour et nuit, pendant les trois derniers mois de la grossesse, les calices ainsi préparés ; à l'aide de ce moyen, les femmes qui ont eu des gerçures à la suite d'accouchement précédents, n'en ont eu plus dans les couches suivantes... »

« ...Un peu avant Thaddoeus Dunus, le médecin portugais Amatus Lusitanus avait proposé, pour allonger le mamelon, de se servir d'une fiole remplie préalablement d'eau

(1) **Mémoire sur les bouts de sein et mamelons artificiels,** Paris 1833.

chaude ; la fiole étant bien échauffée, il fallait la vider et l'appliquer sur le mamelon. »

Au XVIII[e] siècle, les calices de cire pure dont parle Ambroise Paré, étaient vendus sous l'appellation de « Mammelonniers ». M. Cheylud cite (1) les « mammelonniers de cire pour les Nourrices », vendus à Bordeaux, « chez M. Carrié, au Grand Marché, et chez M. Gouet, confiseur, rue Sainte Catherine ».

Signalons enfin, avant de quitter momentanément l'admirable ouvrage d'Ambroise Paré, auquel nous aurons plus d'une fois recours, qu'il y est fait mention (2) d'un « instrument propre à tirer le laict des mamelles des femmes, nommé tétine », instrument de verre au long col grâce auquel l'accouchée pouvait se téter elle-même et tirer son « laict tant et si peu qu'elle voulait ».

∴

La première moitié du XVIII[e] siècle fut un beau temps pour le biberon, qui pourtant se prêtait encore bien mal, à cette époque, aux soucis de rigoureuse hygiène dont s'inspire aujourd'hui sa fabrication. Jamais mieux qu'à cette époque, où l'allaitement maternel, en dépit des conseils de Mme de Maintenon à la Duchesse de Bourgogne, passait pour une corvée indigne des élégantes, ne se justifia la boutade d'après laquelle « le biberon a tué plus d'enfants que la poudre à canon n'a tué d'adultes ». Il fallut l'énergique protestation de Jean-Jacques Rousseau dans son « Emile » et le revirement d'opinion qu'elle suscita, pour que les femmes revinssent au maternel devoir que leur prêchaient jusqu'à des libertins comme Restif de la Bretonne (3). Mais cet empressement des jeunes mères à suivre les préceptes naturels n'eut pas que des approbateurs. Le baron de Frénilly, dans ses « Souvenirs », cite « une pauvre victime de Rousseau, un petit martyr des idées nouvelles qui, au lieu de téter en bon air le sein d'une robuste paysanne, venait prendre dans un salon de fête le lait échauffé de sa sensible mère ».

C'est dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, et notam-

(1) Histoire de la Corporation des Apothicaires de Bordeaux, 1897, p. 110.

(2) Chapitre XXXV.

(3) Dans une pièce en 4 actes . « **Sa mère l'allaita** ».

ment sous l'influence des travaux de Pasteur, que le biberon recevra ses plus notables perfectionnements. Dans la « Gazette de Santé » de 1807, il est fait mention d'un mamelon factice pour l'allaitement et d'une tétière inventés par Beaumont, chirurgien à Lyon. Vingt-cinq ans après, sous le règne de Louis-Philippe, les biberons étaient encore très imparfaits. « Souvent dans les campagnes, dit Littré (1), ils se composent d'une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot. Mais pour peu qu'on néglige de changer éponge et linge, le lait s'y aigrit. Pour parer à cet inconvénient, on a imaginé des biberons pourvus d'**embouts** et de mamelons dont la substance et la forme varient. Celui de Mme Breton consiste en un flacon de cristal percé d'un petit trou, qui permet l'entrée de l'air et qui sert à régler l'écoulement du lait, suivant qu'on l'ouvre ou qu'on le ferme avec le doigt. Ce trou avoisine le goulot dans lequel entre un bouchon de cristal, percé, dans sa longueur, d'un canal par lequel le lait arrive au mamelon, qui est fait avec une tétine de vache préparée ; cette substance à l'inconvénient de prendre une mauvaise odeur et un goût acide, aussi lui a-t-on substitué le liège, le caoutchouc vulcanisé, l'ivoire ramolli. »

Nous avons consulté aux Archives Nationales le dossier (2) relatif à la dame Breton, sage-femme citée par Littré, et y avons retrouvé trace des critiques auxquelles donnaient lieu ses tétines de vache préparées.

Voici la lettre qu'à la date du 21 octobre 1833, elle adressait au Ministre-Secrétaire d'Etat du Commerce et des Travaux Publics :

« Monsieur le Ministre,

« Mme Breton, sage-femme, a l'honneur de vous prier de vouloir bien avoir la bonté de faire remettre des échantillons de biberons et de bouts de sein en tétine desséchée qu'elle vous adresse, à l'Académie Royale de Médecine, pour y être examinés par elle.

Veuillez, monsieur le Ministre, en demander le rapport le plus promptement possible, afin de pouvoir rendre au public la sécurité qui a été troublée par des insertions ca-

(1) **Dictionnaire de Médecine.**
(2) A. N. - F8. 150.

lomnieuses qui existent dans divers journaux, en citant son nom et qui ont effrayées (sic) les mères et les nourrices.

Agréez l'expression....

signé : **Femme Breton**
faubourg Montmartre, n° 24. »

Cinq jours plus tard, le 26 octobre, par un avis portant le n° 6999, il était accusé réception à la sage-femme de son envoi :

« Madame,

« J'ai reçu, joints à votre lettre du 21 de ce mois, des échantillons de biberon et de bouts de sein en tétine desséchée dont vous désirez faire constater l'utilité par l'Académie Royale de Médecine.

Je transmets aujourd'hui même à l'Académie les échantillons dont il s'agit, et dès que cette Compagnie m'aura adressé le rapport que je lui ai demandé, je ne manquerai pas de vous en faire connaître les conclusions.

Agréez.....

Signature illisible. »

La minute de la lettre sollicitant l'avis de l'Académie de médecine est à citer, car elle contient une phrase supprimée, publiée ici en caractères gras, qui atteste que les créations de Mme Breton n'avaient pas été sans soulever des discussions qui nous paraissent aujourd'hui assez justifiées:

Ministère du Commerce
et des Travaux Publics
3e Division - 4e Bureau

Pour le Ministre,

Le Chef de Division à
Monsieur le Secrétaire Perpétuel
de l'Académie Royale de Médecine

« Monsieur,

« La dame Breton, sage-femme, demeurant rue du Faubourg Montmartre, n° 24, vient de déposer dans mes bureaux des échantillons de biberon et de bouts de sein en tétine desséchée, dont elle désirerait faire constater l'utilité par l'Académie Royale de Médecine, **afin de détruire l'effet d'insertions calomnieuses qui semblent avoir été publiées contre elle.**

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joints les échantillons dont il s'agit, en vous invitant à les mettre sous les yeux de l'Académie et à me faire connaître le jugement qu'elle en aura porté.

Agréez, etc... »

Le jugement de l'Académie fut assez favorable pour que Mme Breton, quelques années plus tard, en pût faire état dans une page de publicité insérée dans l'**Almanach Astrologique** de 1848 (1) sous le titre : « De l'Allaitement artificiel » :

« Mme Vve Breton, sage-femme (bd St-Martin, 3 bis) a rendu, par l'invention de ses bouts de sein, biberons et tétines, un immense service aux mères de famille qui veulent nourrir leurs enfants artificiellement et à celles qui nourrissent au sein. Les bouts de sein servent à éviter ou à guérir les crevasses et à former le bout des mamelons.

« Pour montrer jusqu'à quel point les appareils de l'invention de Mme Breton méritent d'être employés par les dames, nous allons citer la lettre suivante adressée à Mme Breton par M. le Ministre du Commerce :

« Madame,

« L'Académie Royale de Médecine vient de m'adresser le rapport que je lui avais demandé sur le mérite des biberons et bouts de seins en tétine soumis à son examen : l'Académie a reconnu que les mamelons artificiels préparés par vous, soit qu'on les substitue au mamelon naturel lorsqu'il est atteint de gerçures, soit qu'on les adapte au biberon comme moyen conducteur, peuvent remplir très bien leur destination ; que ces mamelons grâce à la préparation qu'ils ont subie, peuvent aisément et pendant longtemps se conserver sans offrir la moindre apparence de corruption et sans nuire, par conséquent, à la santé des enfants ; que cet avis est non seulement le résultat de l'expérience des commissaires nommés par l'Académie, mais aussi l'expression des témoignages de nombreux et honorables médecins. Je m'empresse, Madame, de vous notifier ce jugement favorable.

« J'ai l'honneur, etc...

Pour le Ministre et par autorisation
Le Maître des Requêtes, Secrétaire perpétuel,
« Signé : Vitet. »

(1) Collection de M. Bouvet.

Le biberon de Mme Breton, ainsi que ses bouts de sein et ses tétines, étaient encore en vente en 1860. Ils figurent à cette date sur un catalogue de la Maison Menier, au prix de 3 fr. le biberon rond, en cristal renforcé première qualité, vendu avec un avis aux mères. Les bouts de sein Breton coûtaient 0 fr. 85 la pièce et les tétines 0 fr. 25.

On vendait encore couramment, à cette époque, des biberons à tube. Ce n'est que bien plus tard, par une loi du 6 avril 1910, que la vente, l'exposition et l'exportation en fut interdite, ainsi que celle des biberons avec capuchon à prise d'air.

Sept ans après, une loi en date du 7 février 1917 renforçait encore les prescriptions de salubrité en interdisant la vente des tétines et sucettes fabriquées avec d'autres produits que le caoutchouc pur et vulcanisées par un autre procédé que la vulcanisation à chaud. Dans les « Annales de Chimie », M. Henri Griffon, professeur agrégé, directeur du Laboratoire de Toxicologie à la Préfecture de Police, signalait récemment le danger de nocivité des tétines et autres articles d'hygiène fabriqués en caoutchouc artificiel, un produit extrêmement redoutable, le **tricrésylphosphate,** pouvant entrer dans la composition de ce caoutchouc. Et il indiquait la nécessité d'un sévère contrôle toxicologique des objets en caoutchouc artificiel.

C'est dire combien le biberon moderne, facilement stérilisable, soumis à une constante surveillance, diffère, au point de vue de la salubrité, de ceux qui étaient encore en usage au siècle dernier. Jamais trop de précautions ne seront prises pour réduire au minimum les risques de l'allaitement artificiel, qui fut toujours un pis-aller. Si la mortalité infantile qui, au début du XIX[e] siècle, atteignait jusqu'à 38 % en certains de nos départements, n'a cessé d'aller en décroissant depuis les découvertes pastoriennes, au point de n'être plus que de 6 % en 1938, il n'est pas douteux qu'on le doit en partie à la possibilité d'une rigoureuse stérilisation du biberon, qui a fortement diminué les dangers d'intoxication.

II

PÉRIAPTES, AMULETTES ET COLLIERS

L'histoire des accessoires de Pharmacie est inséparable de ce que M. Henri Leclerc a appelé le « fétichisme thérapeutique ». Car, de tout temps, en marge des remèdes inscrits dans la vieille pharmacopée, ont existe d'empiriques moyens de guérison, dont les vertus ne résidaient que dans les superstitions populaires. Montaigne a très justement dit (1) que, par crainte de la mort et de la douleur, « une furieuse faim de la guérison nous aveugle, et qu'il n'est pas une simple femmelette de qui nous n'employions les barbotages et les brevets ».

N'oublions pas que c'est du latin **sagax** (sorcière), qu'est venu le nom de sage-femme, et que la belladone, chère aux guérisseuses charlatanesques, doit son nom aux **belles dames** qui en faisaient un fréquent usage.

La foi des Anciens dans les talismans préservatifs des démons, nous en trouvons des exemples à foison chez les poètes et les historiens. La plante que Mercure donne à Ulysse pour le garantir des maléfices de Circé (2), les bandes d'étoffe aux magiques inscriptions que les Chaldéens et les Assyriens portaient sur eux pour exorciser les démons mauvais sont parmi les plus anciennes de ces amulettes (de **amoliri,** écarter) dont Pline dit avec raison (3) que l'usage est né de la médecine. Elles figuraient parmi les nombreux remèdes auxquels on avait recours pour prévenir ou soulager les maux, ou pour se garantir des influences néfastes.

(1) Essais : Livre II, chapitre XXXVII.
(2) Homère, L'Odyssée, chant X.
(3) Histoire Naturelle XXX, I.

« C'étaient, disent Daremberg et Saglio (1), ou des substances naturelles, ou des objets présentant certains signes ou figures dans lesquels on faisait résider leur efficacité. Certaines étaient enfermées dans des sachets ou des capsules d'or ou de cuir, appelées **bulles,** qu'on portait suspendues au cou, au bras, ou sur la poitrine. Elles contenaient des recettes, des formules. Dans l'une, actuellement au Louvre, on a trouvé une feuille d'argent où sont gravées les conjurations contre les maléfices. »

Les **périaptes** ou **brevets,** écrits ou objets que l'on portait sur soi pour prévenir certains maux, datent de la plus haute antiquité. Les Anciens ajoutaient grande foi aux **phylactères,** c'est-à-dire aux objets, brevets et caractères qui passaient pour préserver du danger ou de la maladie.

Aux dents d'animaux notamment, leurs superstitions prêtaient les pouvoirs les plus variés. Nous savons par Pline qu'on croyait de son temps rendre les chevaux infatigables à la course en leur attachant au cou des dents de loup. Une dent de taupe extraite sur l'animal vivant, des dents d'hyène attachées aux dents malades, passaient pour guérir l'odontalgie ; les dents de la mâchoire d'un crocodile, suspendues au bras droit, étaient réputées pour leurs vertus aphrodisiaques. Enfin, la dent de loup était employée à faire sortir les premières dents des enfants. On l'enchâssait dans de l'argent et on la faisait mâcher, pour que les gencives s'ouvrent plus vite au moment de la dentition (2). Pline (3) donne d'innombrables exemples de ces superstitions populaires. Nous savons par lui qu'une pierre sortie de la vessie d'un calculeux, et fixée sur la partie du ventre qui correspond à cet organe, soulageait ceux qui souffrent de dépôts urinaires ; qu'un mufle de loup desséché, cloué à la porte d'une maison, préservait ses habitants de tout maléfice.

Gustave Flaubert, dans « Salammbô », fait à plusieurs reprises allusion à ces antiques croyances, lorsqu'il nous montre, par exemple, Taanach passant autour du cou de la fille d'Hamilcar « un collier d'ambre avec des dents de dauphin, pour bannir les terreurs », ou lorsqu'il écrit qu'on donnait aux mercenaires quittant Carthage « des amulettes contre la maladie, mais on avait craché dessus trois fois pour attirer

(1) Dictionnaire des Antiquités.
(2) Lémery : Traité Universel des Drogues simples (Paris 1723).
(3) Histoire Naturelle. Livre XXVIII: Varii mores.

la mort, ou enfermé dedans des poils de chacal, qui rendent le cœur lâche ».

A toute cette série de fétiches complétée par les médailles, les morceaux d'ambre ou de plomb, auxquels on prêtait une vertu miraculeuse, s'ajoutaient les formules magiques, comme le fameux **abracadabra,** dont les lettres disposées en triangle passaient pour guérir, notamment de la fièvre double-tierce, celui qui les portait suspendues au cou avec un fil de lin. Il y avait aussi des mots cabalistiques qu'il suffisait de prononcer pour conjurer le mauvais sort. Ayant failli un jour tomber de son char, César ne manquait jamais, lorsqu'il y montait, de prononcer trois fois certaines paroles, qui devaient le garantir de tout accident (1).

Les pierres précieuses, elles aussi, jouèrent un rôle considérable dans la vieille pharmacopée. « Quelle aubaine pour l'apothicaire, a écrit le Dr Ox (2), quand il pouvait en incorporer dans les préparations destinées à la clientèle riche!» Mais les gemmes n'entraient pas seulement dans la composition des électuaires. Il en était qu'on portait au cou pour se préserver de la jaunisse, du mal caduc, etc... Jean Cuba, dans son **Ortus Sanitatis,** qui date de la fin du XV^e^ siècle, leur consacre tout un traité où il ne décrit pas moins de 144 pierres réputées pour leurs vertus : notamment la pierre d'argile qui, pendue entre les mamelles, « retient le fruit dans le ventre de la mère », la pierre lunaire qui, portée en bague, arrête les hémorragies, la sardoine qui empêche l'avortement, la pierre d'aimant qui soulage les goutteux, etc... Un médecin de la fin du IV^e^ siècle, Marcellus, affirmait que rien ne valait, pour guérir les maux d'estomac, une pierre de jaspe enchâssée dans de l'or et suspendue au cou, sur laquelle on avait fait graver un dragon entouré de sept rayons.

Et au XVII^e^ siècle, Jean Liébaut indique (3) « la précaution de laquelle la femme grosse doit user pour se préserver des accidents fascheux de la groisse : qu'elle porte au bras gauche ou sous l'aisselle gauche, une pierre d'argile ou une pierre de Jaspe verdoyant pendue au col, ou du gui de chesne avec son écorce pendu au col ou porté sous l'ais-

(1) Histoire Naturelle. Livre XXVIII: Varii mores.
(2) Annales coopératives pharmaceutiques, 1938.
(3) Trois Livres des Maladies et Infirmités des Femmes, Paris 1651, p. 715.

selle, ou porté en un anneau, la pierre Sardonius portée sur le ventre ».

Les propriétés merveilleuses attribuées à la pierre de Jaspe ne venaient-elles pas de ce qu'elle fut longtemps la pierre de touche des bijoutiers ?

Très souvent le pouvoir attribué aux pierres précieuses était basé sur leur couleur, en étroite relation avec les maux qu'elles devaient guérir. C'est ainsi que les pierres rouges étaient réputées pour arrêter le flux du sang, les jaunes contre la jaunisse, les bleues et les vertes contre les maladies des yeux.

En vain l'Eglise s'efforçait-elle de combattre ces pratiques superstitieuses, Saint Eloi entre autres lorsqu'il disait: « Que personne ne suspende des amulettes au cou des hommes et des animaux ; ce n'est pas un remède du Christ, mais un poison du diable ! »

L'Encyclopédie de Diderot, au XVIIIIe siècle, constatait la survivance de ces antiques croyances et l'expliquait par le grand fond de crédulité des hommes de tous temps et de tous pays pour ce qui frappe vivement leur imagination.

Un médecin espagnol, le Dr de Alcade, de Madrid, montra, il y a une quinzaine d'années, au cours d'un Congrès d'Histoire de la Médecine, une couronne de fer, découverte par lui dans un couvent où elle était conservée depuis des siècles, et qui passait au moyen âge pour guérir la méningite. Elle se composait de trois cercles concentriques, surmontés de deux branches, à l'intersection desquelles était placée une croix.

Cette relique, originaire d'Orient, n'est pas unique en son genre. Une couronne de Saint-Henri, presque semblable, fut présentée au Congrès d'Anvers, à laquelle on attribuait jadis la vertu de guérir l'épilepsie ou les maladies mentales.

***

Ce serait une erreur de croire que les **périaptes** ou **brevets** furent sans réserve tenus en suspicion par le corps médical. M. L. Kauffeisen nous a rappelé dans une intéressante étude (1), que Jean de Renou, conseiller et médecin du Roi Henri IV et auteur d'un « Traité de Pharmacie et de ma-

(1) Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie (Juillet 1928).

tière médicale » en latin, qui parut en 1608, n'avait aucune foi dans les brevets et périaptes faits de mots ou de figures, mais croyait par contre aux brevets naturels, « parce qu'ils sont faits et bâtis, disait-il, de plusieurs médicaments simples, soit qu'on les prenne intérieurement, soit qu'on les applique extérieurement ou, ce qui est plus admirable, qu'on les porte attachés ou pendus au col ».

Aux plantes que débitent les apothicaires, Jean de Renou attribue des propriétés qui tiennent du surnaturel. « Ceux, dit-il, qui ne reconnaissent aux plantes autre chose que couleur, odeur et saveur, se trompent grandement et ne philosophent pas bien, vu que l'influence et la sympathie des corps célestes avec celles des éléments et corps élémentés, leur communiquent, outre leurs qualités ordinaires, une infinité de belles, rares et occultes vertus, par les moyens desquelles elles font des merveilles pour la guérison des plus étranges et indomptables maladies. »

Et le vieux médecin cite une série d'exemples, ceux-ci entre autres : la racine de pivoine pendue au col, qui, comme le gui de chêne, adoucit les paroxysmes épileptiques ; la racine de jusquiame qui, également pendue au col, empêche de concevoir; la racine de cynoglosse qui guérit le chancre de la bouche ; l'herbe appelée **aethiops** qui ouvre serrures et verrous par son seul contact !

M. Kauffeisen note que la croyance aux brevets était générale à l'époque de Renou et se perpétua fort longtemps. En 1666, plus d'un demi-siècle après Renou, le Dr Monnier écrivait (1) : « L'expérience ne nous permet pas de douter qu'il y ait des médicaments qui ont la puissance d'attirer le venin des maladies contagieuses du dedans au dehors du corps ». Et il citait parmi ceux-ci : « Les araignées, l'if, les aulx, que les paysans attachent avec un heureux succès sur le cou et les bras de ceux qui ont les fièvres tierces ou quartes, le gui de chêne, duquel on fait tous les jours des chapelets et qu'on pend au cou dans des sachets ; le pied de l'élan qu'on enchâsse dans des anneaux et duquel on fait des bracelets contre le mal caduc ; le poil des chiens enragés mis sur leurs morsures, etc... »

(1) Dans son ouvrage : **Le Cabinet secret des grands préservatifs et spécifiques.**

***

Que le charlatanisme ait exploité de telles croyances populaires, on ne saurait s'en étonner. Les prétendus guérisseurs qui étaient déjà légion en France à la fin du XVI[e] siècle, se multiplièrent encore au siècle suivant, à l'époque de La Voisin et de ses émules. En vain une ordonnance de Louis XIV, en 1682, règlementa-t-ele la vente des substances vénéneuses. Elle ne put empêcher les vendeurs de soi-disant panacées d'avoir une nombreuse clientèle. « La question des remèdes secrets, dit le Dr Faligot (1), occupe, dans l'histoire de la Pharmacie de tous les temps, une place prépondérante. Sans remonter à Hippocrate, qui réclamait déjà des mesures répressives contre les charlatans, il est facile de retrouver dans les premiers essais de législation pharmaceutique les efforts tentés pour débarrasser la profession de tous les empiriques inventeurs de recettes mystérieuses, dont la concurrence fut toujours redoutable aux apothicaires ».

Le théâtre même s'empara souvent des abus du charlatanisme. Dans sa comédie, « La Fille Médecin », Montfleury nous énumère quelques-uns de ceux qui prétendaient détenir d'infaillibles recettes :

> Un abbé qui guérit par des poudres qu'il donne,
> Un diseur de grands mots, jadis musicien,
> Qui fait un dissolvant et ne guérit de rien...
> La veuve d'un chimiste et la sœur d'un curé
> Qui font à frais communs d'un baume coloré.

Galerie dont les types sont innombrables ; tel ce chevalier Digby qui dans son ouvrage : « **Remèdes souverains et secrets expérimentés** » (1684), affirme qu'il suffit de porter en poche de l'herbe **bursapastoris** pour arrêter les hémorrhagies.

Dans l'arsenal des accessoires qui eurent longtemps un grand renom, les colliers, les sachets, les bagues, tiennent une large place. Déjà au temps de Pline, les colliers d'ambre jaune, de succin, étaient en faveur auprès des paysannes de la Gaule transpadane, c'est-à-dire du Piémont septentrional et de la Lombardie. Elles en passaient au cou de leurs enfants, elles y voyaient un remède contre le gonflement

(1) La question des remèdes secrets sous la Révolution et l'Empire, 1924.

des amygdales et les goîtres qui résultent de la mauvaise qualité des eaux. Le **Chryselectron** (ambre d'or) avait la réputation de guérir les fièvres.

Jusqu'à nos jours, ou peut s'en faut, les colliers d'ambre trouvés en Bretagne, au cours des fouilles dans les antiques sépultures, passèrent pour avoir des vertus curatives, comme en témoigne ce fait cité par le commandant Martin (1):

« En 1880, M. l'abbé Prigent fouilla le tumulus de Tosem-Kergourognon à Prat (Côtes-du-Nord). Il s'agissait d'une sépulture de l'Age du Cuivre ou premier Age du Bronze. Un curieux déroba sur le chantier des fouilles deux grains de collier, en même temps que quelques pointes de flèches en silex. Le larcin serait resté ignoré, si son auteur, chaque fois qu'il avait trop bu, ne s'était vanté de son acte. Avec le temps, il vint à jouir en paix de son petit trésor, dont les deux perles constituaient à ses yeux la partie importante. Les croix gravées sur l'une d'elles avaient attiré son attention et son esprit simple avait été frappé de l'analogie que présentaient ces signes avec celui de sa propre croyance. De là à attribuer un caractère **symbolique** et **religieux** à cette perle, il n'y avait qu'un pas, bientôt franchi, et elle devenait alors un talisman, doué de vertus magiques, où la superstition se mêlait à la foi, comme il arrive si souvent dans nos campagnes.

Toujours est-il que les deux disques perforés furent enfilés et que leur possesseur n'a cessé de les porter durant 29 ans comme de précieuses amulettes. C'est à sa mort, en 1909, qu'un de ses fils, qui en connaissait la provenance, s'empressa de les restituer à l'abbé Prigent.

« Ce qui prouve une fois de plus, conclut le Dr Marcel Baudoin, qui cite cet exemple (2), que beaucoup de nos paysans de France en sont encore, au XX^e^ siècle, à la mentalité des **Hommes de la Pierre polie** en ce qui concerne les idées religieuses, malgré plus de quinze siècles de christianisme. »

Les colliers d'ambre ou de succin, auxquels on attribuait un effet salutaire, dû à l'action de l'électricité que dégageait l'ambre frotté par les mouvements du corps de l'enfant,

(1) **Les Fusaïoles en pierre ornementée du département des Côtes-du-Nord,** 1912.

(2) Les colliers qui guérissent (Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine, XI, 1912).

restèrent de vente courante jusque dans les premières années de ce siècle. Ils sont moins demandés aujourd'hui, ayant cessé d'être le type de ces **colliers anodins** dont chaque guérisseur de jadis prétendait être seul à détenir le secret. M. Faligot cite (1) parmi les fabricants de l'époque révolutionnaire, Aubert fils, successeur du sieur Aubert, dit de la Montagne, qui demeurait rue du Temple, « entre le fourreur et le marchand de modes, où pend son tableau n° 126, en face le Temple ». Dans une réclame de 1791, cet Aubert annonçait la baisse de ses prix, ses colliers ne devant plus être vendus que 4 livres 10 francs, au lieu de 6 livres, « vu la rigueur des temps ».

La vogue des « colliers anodins », même dans les officines les plus considérées, battait encore son plein au début du XIX[e] siècle, comme en témoigne ce prospectus de Clérambourg-Delondre, pharmacien, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue du Four, prospectus illustré d'une sainte Vierge avec l'Enfant Jésus tenant des colliers en main (2) :

Colliers anodins

« Les colliers anodins sont estimés depuis un temps immémorial pour faciliter la dentition des enfants ; il faut leur faire porter ce préservatif inappréciable depuis le moment de leur naissance jusqu'après l'apparition des vingt premières dents ; mais il faut observer de ne jamais faire servir le même collier à plusieurs enfants. »

Si les gencives viennent à se tuméfer, et s'il survient dans les yeux quelques mouvements irréguliers, qui annoncent les convulsions, on fait usage avec un merveilleux avantage de la poudre que nous joignons aux colliers, etc... »

Prix : 5 francs.

Un autre prospectus pharmaceutique, à peu près de la même époque, nous renseigne sur les vertus attribuées à ces colliers :

Trésor des mères **Providence des enfants**

Colliers Royer

électro-magnétiques

dits colliers anodins de dentition

préservatifs contre les convulsions et pour faciliter la den-

(1) Ouvrage cité plus haut.
(2) Collection de M. Bouvet.

tition des enfants, préparés et inventés par Royer, pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris, successeur de Chéreau, membre de l'Académie de Médecine (ancienne maison Bouillon-Lagrange, pharmacien de Napoléon 1er, rue Saint-Martin, 225, en face la rue Chapon, Paris.)

Suivait un article aux mères ainsi conçu :

« ...Depuis des siècles, on mettait au cou des enfants des colliers d'ambre jaune, pour les préserver et les guérir des convulsions : on employait donc, depuis longtemps, l'électricité médicale, sans le savoir, puisque l'ambre est idio-électrique. Cette influence constante du fluide électrique, si faible qu'elle fût, produisait des effets curatifs proportionnés à la quantité électrique ainsi engendrée. C'est cette propriété électrique de l'ambre que nous avons eu l'idée d'appliquer à la fabrication des colliers de dentition, en augmentant son intensité par des fils conducteurs, qui distribuent les courants d'une manière douce et continue.

« Partant de ce principe physique bien connu que l'intensité d'un courant galvanique est en raison directe de la surface des éléments qui composent la pile, les colliers Royer, dits anodins électro-magnétiques, désignés et gradués par numéros différents, possèdent les mêmes propriétés électriques, avec cette différence que l'effet curatif est subordonné à la grosseur des éléments qui les composent, et par conséquent, à la quantité limitée d'électricité qu'ils engendrent, d'où il s'en suit que, plus les perles ou les éléments offriront de surface, plus il y aura de dégagement de fluide électrique ; aussi conseillons-nous de préférence les numéros forts.

« La disposition flexible et portative de ces colliers permet leur application constante sur le cou des enfants. De cette façon, un réseau électrique enveloppe sans cesse les parties souffrantes, qui sont modifiées lentement, sans secousse ni commotions et amène une guérison rapide en prévenant les convulsions. »

M. Bouvet possède dans son curieux Musée pharmaceutique un collier électro-galvanique de J. Clément (Lyon et Paris 1854), don de M. Laumonier.

Les colliers anodins n'étaient pas seuls à connaître la faveur du public. Le **collier de Morand** contre le goître était

aussi très apprécié. On en trouve la formule dans Cadet de Gassicourt (1) :

« Sur une carde de coton soutenue par un taffetas noir, étendez la poudre suivante :

Hydrochlorate d'ammoniaque
Hydrochlorate de soude décrépité } parties égales.
Eponge calcinée non lavée

« Recouvrez avec une mousseline que vous piquerez en carré ou en losange ; appliquez jour et nuit du côté de la mousseline et renouvelez la poudre tous les quinze jours. »

Dans l'**Etat de la Médecine pour 1776,** nous trouvons mention d'un collier en vente chez Macé, cordonnier rue Saint-Martin, près celle aux Ours, collier forme d'une racine et d'un miel composé pour faciliter aux enfants le germe des dents, pour prévenir ou dissiper les convulsions. Et le succès des colliers en tous genres nous est encore rappelé incidemment par un document des Archives de l'Ecole de Pharmacie (2) dont voici la teneur :

Bureau de Salubrité **Liberté — Egalité**
N° 3163

Paris, le 29 pluviôse An VII de la République Française, une et indivisible.

Examen de Médicament — Bureau Central du Canton de Paris.

Au citoyen Chéradame, Directeur de l'Ecole gratuite de Pharmacie, rue Denis,

« Citoyen, dans le nombre des rapports de l'Ecole de Pharmacie sous la date du 5 de ce mois, nous n'avons point trouvé celui relatif aux vulnéraires et colliers anodins de l'invention du citoyen Ponse ; cependant un échantillon de chacune de ces compositions et en outre, celui d'un onguent prétendu spécifique pour la guérison de toutes sortes de playes et blessures, ont été soumis à son examen le 19 messidor dernier, et le 14 nivôse suivant, nous vous avons

(1) Formulaire Magistral et Mémorial Pharmaceutique (6e édition, publiée sous la Restauration).
(2) Autographes. Registre 10.

invité itérativement à provoquer un prompt rapport à ce sujet.

« ...Nous vous réitérons, citoyen, pour la troisième fois, la même invitation, autrement, il nous sera impossible de statuer sur les réclamations journalières du sieur Ponse.

« Salut et Fraternité.

« Les administrateurs,

« Signé : Illisible. »

***

Les bagues guérisseuses ont aussi leur place dans le chapitre des accessoires tombés en complète désuétude. Le sieur Roussel en vendait qu'il annonçait ainsi dans le « Mercure de France » de janvier 1769 :

« Le sieur Roussel demeurant à Paris, rue Jean l'Epine, chez le sieur Marin, grenetier, près de la Grève, donne avis au public qu'il débite, avec permission, des bagues dont la propriété est de guérir la goutte. Ces bagues, qu'il faut porter au doigt annulaire, guérissent les personnes qui ont la goutte aux pieds et aux mains, et en peu de temps celles qui en sont moyennement attaquées.

« Quant à celles qui en sont fort affligées, elles doivent les porter avant ou après l'attaque de la goutte, et pour lors elle ne revient plus. En les portant toujours au doigt, elles préservent d'apoplexie et de paralysie. Plusieurs princes, seigneurs et dames ont été guéris de ce mal, et l'on en donnera les noms lorsqu'il sera nécessaire. Le prix de ces bagues, montées en or, est de 36 livres, et celles en argent de 24 livres. »

A la vente des bagues, les charlatans d'autrefois ajoutaient celle des bonnets aux vertus merveilleuses. « M. Arlot, écrit le Dr H. Sulblé (1), dut le succès et la fortune à la collaboration de sa femme et de sa sœur, qui vendaient des coiffes ou bonnets nommés **cucufa,** sortes de calottes piquées où l'on faisait tenir, entre deux toiles, des poudres desséchables pour les intempéries froides et humides du cerveau. Ce qui fit dire à quelqu'un, lassé de lui entendre vanter ses gains, ses carosses et ses meubles : « Il ne faut pas s'étonner de ce brillant, puisque vous êtes né coiffé, vous et votre femme. »

(1) Quelques charlatans célèbres au XVII[e] siècle (Toulouse 1922).

Mot à rapprocher de celui que Guilbert de Pixérécourt prête à un charlatan guérisseur, dans un de ses mélodrames (1) : « S'il y a quelqu'un dans la compagnie qui se plaigne de mon remède, qu'il avance hardiment, qu'il élève la voix. S'il se plaint, ce sera une preuve certaine que je ne l'aurai pas tué, et il y a beaucoup de médecins qui n'en pourraient pas dire autant. »

Aux colliers, bagues et bonnets qui, grâce à d'habiles boniments, trouvaient jadis de nombreux chalands, il faut ajouter les sachets. Pour les apoplectiques, le sieur Arnoult en avait composé que les malades devaient porter « suspendus au cou, posés sur la peau et tombant au creux de l'estomac ». Le Dr Faligot signale (2) que « cet homme habile savait ménager son débit, et invitait ses clients à faire chez lui une ample provision, car ses sachets ayant tendance à se vider, il fallait les remplacer sans laisser le moindre intervalle dans le traitement, qui aurait perdu de ce fait toute efficacité ».

M. Maurice Bouvet a rappelé (3) qu'il est fait allusion aux sachets d'Arnoult dans le **Zadig** de Voltaire, lorsque Cador, ami de Zadig, se plaint d'un « mal de rate violent ». Etes-vous sujet à cette cruelle maladie ? lui demande Azora, femme de Zadig. — Elle me met quelquefois au bord du tombeau, répond-il, et il n'y a qu'un seul remède, c'est de m'appliquer sur le côté le nez d'un homme qui soit mort la veille. — Voilà un étrange remède ! s'écria Azora. — Pas plus étrange, rétorque-t-il, que les sachets du sieur Arnoult contre l'apoplexie ».

Nous savons, par l'étude de M. Bouvet, l'histoire et la composition de cet « étrange remède », créé en 1705 par Guillaume Arnoult, d'après une recette donnée par un Italien sous promesse de la garder secrète et exploité après lui par son fils Louis. « Le principe actif des sachets d'Arnoult, écrit le savant auteur de l'**Histoire de la Pharmacie,** était-il le carbonate d'ammoniaque impur, alors connu sous le nom de sel volatile d'Angleterre ? Helvétius, dans son **Traité des Maladies,** recommande dans le traitement de cette

(1) Le petit carillonneur (1812).
(2) Ouvrage cité.
(3) En marge du « Zadig » de Voltaire (Pharmacie Française, août 1933).

terrible affection, de faire flairer au malade, « l'esprit de sel volatil armoniac ».

Dans la publicité faite par Louis Arnoult pour les sachets lancés modestement par son père, il est fait état (1) de nombreux certificats élogieux émanant d'un médecin, d'un drapier, d'un ecclésiastique, et même de S. E. R. le Cardinal de Polignac qui, « ne s'étant pas contenté de faire l'éloge des sachets du sieur Arnoult contre l'apoplexie en pleine Académie des Belles-Lettres, a encore permis au sieur Arnoult de rendre publics les bons effets que ce remède a produits sur plusieurs seigneurs de ses parents et de ses amis ».

Le rédacteur de l'annonce constate ces résultats merveilleux, mais reconnaît qu'il ne peut donner aucune explication de ces cures extraordinaires :

« Après tant de preuves favorables au sachet, on pourra demander encore comment il peut opérer de tels miracles. Mais connaissons-nous les causes de tous les effets et n'y aurait-il pas de la folie à nier les effets dont on ne connaît pas les causes ? »

Une dame Rhodès, veuve en premières noces d'un frère d'Arnoult, tenta de contrefaire ces sachets dont, à l'entendre, son défunt mari était seul à posséder le secret. Arnoult porta plainte, et un arrêt du Conseil d'Etat du Roi le maintint dans ses droits.

Une note parue dans le « Mercure de France » en 1760 nous apprend qu'Arnoult habite alors rue Quincampoix. Il vend ses sachets 12 livres et donne cette fois les plus hautes références médicales : Dumoulin et Sylva, médecins du Roi, Le Gagneur, médecin de l'Hôpital Royal de Versailles, etc...

Mais, en 1762, le R. P. Hilaire, Augustin de la place des Victoires, signale à la « Gazette de Médecine » qu'un prieur des Augustins réformés de Rouen est « mort d'apoplexie à Paris, le 17 octobre 1748, le sachet de M. Arnoult au col, rempli de plus de moitié. Il lui avait été vendu deux mois avant sa mort. »

Pourtant le privilège de Louis Arnoult, épicier, grossier-droguiste, lui fut confirmé en 1772.

Les sachets ne passaient pas seulement pour préserver

(1) Mercure de France (1741-1742).

de l'apoplexie, mais aussi de la peste. En 1636, à Metz, Pierre Pion le jeune, apothicaire stipendié de la ville, fournit à Messieurs les Maistres Eschevins deux sachets cordiaux et préservatifs, au prix de 7 livres.

M. E. Monal cite (1) un autre sachet bienfaisant, antérieur à ceux-là de quelques années et qui figure dans le mémoire des produits « fournis en Lorraine à son Altesse par Claude Gaspard et Cailley, apothicaires de ladite Altesse ». Voici le passage le concernant :

« Du 2 aoust 1629, un grand sachet avec taffetas, composé avec boys d'aloës, pouldres cordiales et autres plusieurs, à porter sur la région du cœur : 8 livres ».

Et il faut croire que les sachets étaient en faveur à la Cour de Lorraine, puisque déjà en 1608, avaient été fournis à S. A. « deux sachets interbastés composés de plusieurs fleurs et semences pour frotter lá tête ».

Mentionnons enfin, dans ce chapitre sur les accessoires du fétichisme thérapeutique, les aimants, bracelets et colliers de l'Abbé Le Noble, chanoine de Vernon-sur-Seine (2). Dans le « Journal de Paris » du 29 avril 1780, page 494, cet ecclésiastique, ayant domicile chez M. Huet-Duplessis, horloger, « la porte cochère à côté de l'Hostel de Boisgelin, rue Saint-Antoine », annonce, « des aimans préparés, tels que plaques magnétiques pour appliquer à l'estomac, bracelets pour les douleurs des membres, colliers pour les douleurs du tronc et de la tête ». Il relate guérison d'une épileptique par application de ses aimants, « réputés pour la guérison des spasmes, des maux de tête, de la goutte et des maladies convulsives. »

L'année suivante, dans la « Gazette de Santé » de 1781, Le Noble fit passer une annonce, indiquant le nouveau dépôt de ses aimants :

« Le dépôt des aimans de M. l'abbé Le Noble, pour les maladies des nerfs, etc..., qui était ci-devant chez le sieur Huet-Duplessis, horloger, rue Saint-Paul, est actuellement chez le sieur Lesclapart, libraire à la Sainte-Famille, Pont Notre-Dame, du côté et après Saint-Denis de la Chartre ».

Il nous reste, en terminant, à dire quelques mots d'un

(1) **Les Maîtres apothicaires de Nancy au XVII^e siècle** (Paris-Nancy, 1917).
(2) J. Tournier : **Le clergé et la pharmacie.**

autre produit, très voisin des colliers que nous avons cités: les chapelets de Baume. Corneille y fait allusion dans la scène III du premier acte de l'**Illusion Comique,** à propos de Clindor, qui a fait tous les métiers, vendu

des brevets à chasser la fièvre et la migraine

et enfin

trafiqué de chapelets de baume.

Nous devons à une étude de M. Maurice Bouvet (1) de connaître la mystérieuse formule de ces chapelets de baume dont Corneille avait sans doute entendu vanter l'efficacité par quelqu'habile bonimenteur :

« Il s'agit certainement, écrit M. Bouvet, de chapelets préparés avec le baume du Pérou ; le texte ci-dessous, tiré de la 3e édition du **Traité des Drogues,** de Lémery (1723, page 111), ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Les Indiens, après avoir tiré le baume noirâtre des rameaux de l'arbre, comme il a été dit, font évaporer la décoction restante jusqu'à consistance d'extrait, ils y mêlent un peu de gomme et ils en font une pâte solide, dont ils forment des **grains de chapelets** qui demeurent noirs et odorans, principalement si, incontinent après les avoir formés, ils les oignent extérieurement tout autour avec un peu de baume. On apporte beaucoup de ces chapelets d'Espagne et de Portugal ».

...La vogue des colliers de baume s'explique facilement. On relève en effet, dans les auteurs du temps, une longue liste des propriétés merveilleuses attribuées au baume du Pérou...

...Pour l'écrivain espagnol Monardes, l'un des savants qui vulgarisèrent le baume du Pérou, ce baume conserve la jeunesse, à cause de son rôle dans le traitement des plaies; il le nomme pompeusement « chirurgie des pauvres ».

Au XVIIe siècle, la vogue du baume du Pérou est toujours très grande. Pour soigner la blenorrhagie du grand Roi, son premier médecin Vallot, ne trouve rien de plus efficace qu'un liniment à base d'essence de fourmis, d'esprit d'écrevisse et de baume du Pérou.

(1) **Journal de Pharmacie et de Chimie** (16 janvier 1930).

Il existe à la Bibliothèque Nationale (Ms français 24251 F° 37) un prospectus pour le baume vendu à Paris chez le sieur Bayart, au coin de rue Neuve Sainte-Eustache, vis-à-vis un Mareschal ».

Rappelons, pour mémoire, que le Baume du Pérou, qui contient de la cinnamine, de la métacinnamine, de l'acide cinnamique et aussi une partie résineuse, entrait dans la composition de la Thériaque.

III

PEAUX DIVINES

Plus encore que les peaux de chats, chères aux rhumatisants, les « peaux divines » furent longtemps très réputées. Les parcheminiers préparaient sous ce nom la pellicule membraneuse, bien dégraissée, de l'intestin du bœuf ou du mouton, autrement dit la baudruche. En médecine on employait ces peaux, recouvertes de substances emplastiques, pour garantir les surfaces malades du contact de l'air.

Dans la 6e édition du **Formulaire Magistral** de Cadet de Gassicourt, voici la formule d'une des préparations dont on enduisait ces peaux :

Poix résinée		384 gr.
Poix de Bourgogne		128 gr.
Cire jaune		
Suif de mouton		
Térébenthine de Venise		64 gr.
Huile d'olives		32 gr.

Faire fondre, passer et étendre sur la peau :

En application contre les névralgies rhumatismales.

Dans le «Journal de Pharmacie» de 1819, le même Cadet de Gassicourt écrit (1) :

« On appelle **Peaux divines** une espèce d'emplâtre, ou plutôt de céroène, appliqué sur la surface interne d'une peau de mouton. Baumé les cite sans donner le mode de préparation. Il dit seulement que ce sont des bonnets ou calottes

(1) Cité par le Dr Dorveaux dans « L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux », tome XXV.

faites avec un emplâtre et destinées à guérir les maux de tête. Il est vrai que l'on en vend sous forme de calotte, mais le plus souvent sous celle de large sparadrap. Les Pharmaciens ne préparent pas eux-mêmes les peaux divines ; quelques-uns les reçoivent en dépôt d'une personne qui se dit privilégiée et qui les vend fort cher, en les annonçant comme un remède anglais, souverain contre les engorgements, les rhumatismes, les maladies laiteuses, etc.... Nous ne contesterons pas les propriétés annoncées et nous croirons volontiers que ces peaux agissent efficacement quand il s'agit d'appeler la chaleur et de provoquer une transpiration abondante. Mais, si elles sont véritablement utiles, il est assez extraordinaire que les Pharmaciens n'aient pas songé jusqu'ici à les préparer. Cette préparation est, il est vrai, assez difficile. »

Quelques lignes plus loin, Cadet de Gassicourt ajoute qu'un pharmacien de Paris, M. Tisserand, «prépare des peaux divines, semblables, sous tous les rapports, à celles que l'on prétend tirer d'Angleterre et les fournit à un prix infiniment plus modéré. Ce que fait M. Tisserand, conclut-il, tout pharmacien peut le faire, avec quelques soins et beaucoup d'attention. »

Un prospectus publié vers 1720, pour **les Calottes et Peaux divines de Mademoiselle Faris,** indique, avec nombre d'attestations à l'appui, qu'elles sont « immancables (sic) pour les maux de tête, qu'elles font sortir les abcès, fluxions, rhumatismes et guérissent migraines, étourdissements, vapeurs, bourdonnements d'oreilles et autres. »

Dans l'**Etat de la Médecine pour 1776** (1), on trouve mention d'une dame Monroy, épouse du sieur La Genevrière, bandagiste, qui vend « calottes et peaux divines, pour les maladies internes et externes de la tête, et pour toutes celles qui viennent aux jambes. »

Le même recueil nous rappelle que les peaux de chien, qui passaient notamment pour calmer les démangeaisons, étaient aussi fort en vogue. « Dailliez, élève de l'Hôpital de la Charité, rue des Boucheries F. S. G., possède la meilleure façon d'apprêter les bas de peaux de chiens, propres à la cure des enflures des jambes, varices, ulcères variqueux, cicatrices mal faites et trop saillantes, etc... »

(1) Faculté de Pharmacie 13458, p. 221.

Le 1er décembre 1610, trois peaux de chien « lavées plusieurs fois en eau de naffe (1) et de roses, puis engressées d'huilles, selon l'ordonnance de M. Pichard », furent fournies à la Cour de Lorraine (2).

Il faut croire que la vente des **Peaux divines** était particulièrement lucrative, puisqu'on se repassait en famille le prétendu secret de leur fabrication. C'est ainsi que le **Nouveau Mercure** de février 1720 publiait l'avis suivant :

« Le sieur **Cordier,** gendre et seul possesseur du secret de feu Mademoiselle **Faris,** ayant fait annoncer dans la « Gazette de Hollande » du 9 février 1720 la vertu des **Calottes** et **Peaux divines,** a cru devoir avertir le public :

« Que les **Peaux divines** sont immanquables pour toutes sortes de maux de tête ; qu'elles guérissent les migraines, les éblouissements, les vapeurs, la surdité, etc...

« Il demeure à Paris chez M. Metas, marchand-épicier, au haut de la rue de la Coutellerie et de la Vannerie, vis-à-vis Saint-Jacques de la Boucherie, au premier appartement. »

A plusieurs reprises les **Peaux divines** du sieur Cordier firent l'objet de réclames dans le **Nouveau Mercure.** Et il n'est pas douteux qu'elles eurent un grand succès, puisque Cordier obtint, en 1727, un brevet de permission pour dix ans, dont voici la teneur (2) :

Brevet de permission au sieur Cordier de distribuer au public ses « Peaux divines ».

« Aujourd'huy, 5 février 1727, le Roy étant à Marly, le sieur Cordier a très humblement fait représenter à Sa Majesté qu'il a le secret d'un topique résolutif, dit **Peau divine,** propre à toutes sortes de tumeurs et de rhumatismes, et les certificats des sieurs Jodard et Mareschal, premier médecin et chirurgien du Roy, des effets des dites peaux. Sa Majesté voulant en tout favoriser ce qui peut contribuer à l'utilité publique, a permis et permet au sieur Cordier de composer, vendre et débiter à Paris et dans toutes les villes du Royaume, pendant le temps de dix ans, le topique résolutif dit **Peau divine,** et à cet effet, de mettre sur sa porte une adres-

(1) Eau distillée de Fleurs d'oranger.
(2) E. Monal, ouvrage cité.
(3) Registre des Expéditions du Secrétariat d'Etat de la Maison du Roy, année 1727 (Archives Nationales 01 71. 1727. fol. 46).

se pour que le public puisse profiter de la dite permission, sans néanmoins que le sieur Cordier puisse, sous ce prétexte, composer, vendre ou débiter aucun autre remède, sous telle peine qu'il appartiendra. Mande Sa Majesté au sieur Lieutenant-Général de Police à Paris, et à tous autres, de faire jouir le dit Cordier du contenu du présent brevet. »

Trente-quatre ans plus tard, le 22 janvier 1761, Cordier étant mort, sa veuve adressa une requête au Lieutenant-Général de la Prévôté de l'Hôtel du Roy et Grande Prévôté de France, pour bénéficier du même privilège accordé à son défunt époux (1) :

« Supplie humblement Marie-Edmée Bessière, veuve du sieur Cordier, qu'il vous plaise, Monsieur, ordonner que le brevet accordé au dit sieur Cordier par le Roy, le 5 février 1727, signé Louis et contresigné Philippeaux, approuvé par la Commission suivant l'acte étant au dos, fait le 20 septembre 1729, signé Dodard, qui permettent de composer, vendre et débiter, continuer de vendre et distribuer le topique résolutif dit **Peau divine,** seront enregistrés au greffe de cette Cour, pour être exécutés selon leur forme et teneur, et jouir des dites permissions conformément au dit brevet et acte ; faire défense aux Gardes des Marchands Apothicaires de cette ville, et à tous autres, de troubler la sujète dans la composition, vente et distribution du dit topique, dit **Peau divine,** ny de contrefaire, vendre, ny débiter le dit topique, à peine de cinq cents livres d'amende, et vous ferez bien.

« Signé : **Cordier.** »

Quand la veuve Cordier décéda à son tour, sa fille ne voulut pas laisser échapper les profits d'un commerce rémunérateur. Mais incapable, pour des raisons que nous ignorons, de l'exercer elle-même, elle sollicita la remise du privilège au sieur Monroy, avec lequel elle avait également lié partie et dont nous retrouvons le nom dans un document déjà cité (2). Voici sa requête, telle qu'elle figure aux Enregistrements du Greffe de la Prévôté de Paris en un acte signé de Jean Sénac, conseiller du Roy :

(1) Archives Nantionales. Dossier Grande Chancellerie et Conseil.
(2) Voir page 38.

10 juillet 1765
Brevet de M. Sénac, pour
le Sieur Monroy, enregistré
suivant la sentence du 7 août 1765

« Nous ayant été représenté par la demoiselle Cordier, seule héritière des feux sieur et dame Cordier, que ses père et mère avaient été autorisés, par un brevet du Roy du 5 février 1727, à composer, vendre et débiter, dans Paris et dans toute l'étendue du Royaume, un topique résolutif connu sous le nom de **Peaux divines,** que ce privilège avait été maintenu par les brevets de M. Dodard et Chycoineau, nos prédécesseurs, en datte du 2 septembre 1729, 2 juin 1733, 28 septembre 1748, 3 mai 1750 et par notre brevet du 19 octobre 1761 ; la dite demoiselle Cordier, attendu ses incommodités, nous ayant demandé de remettre sa composition au sieur Jacques-Henry Monroy et ayant sur ce, pris l'avis de MM. les commissaires assemblés en notre Bureau de la Commission Royale de Médecine, le premier du présent mois de juillet, vu aussi les nouveaux certificats qu'elle nous a présentés sur l'efficacité de ce topique, avons, en vertu de la dite délibération, permis et permettons au sieur Jacques-Henry Monroy de composer, vendre et distribuer les **Peaux divines** de la composition de la demoiselle Cordier, dans Paris et dans toute l'étendue du Royaume, comme pouvant être employées utilement dans les douleurs extérieures. Sera tenu le sieur Monroy de nous rapporter le présent brevet dans trois ans à compter de ce jour, avec de nouveaux certifficats sur les bons effets de son remède, à peine de nullité, à la charge par lui de se conformer aux arrêts du Conseil, nommément à celui du 10 septembre 1754 et de faire enregistrer le présent au Greffe de la Prévosté de l'Hostel, en foy de quoy nous l'avons signé, fait contresigner par notre secrétaire ordinaire et a y celui apposé le sceau de nos armes.

« Donné à Compiègne, le Roy y estant, le 10 juillet 1765.

« Signé : **Sénac.** »

scellé du sceau de ses armes et plus bas par M. le Premier Médecin du Roy.

Signé : **La Marque.** »

La vogue des peaux divines survécut à l'époque où se placent ces revendications. Elles figurent encore dans la dernière édition (1889) de l'**Officine de Dorvault,** à l'article **Sparadrap.**

IV

BANDAGES HERNIAIRES

« A plusieurs reprises, lit-on dans l'Histoire de la Pharmacie » de M. Bouvet, le pharmacien s'est vu contester la vente des appareils orthopédiques, tels que ceintures, bas à varices, bandages, etc... De nombreux jugements comme celui de Paris (Tribunal de simple Police du 29 mai 1907) ont confirmé ses droits à cet égard. »

C'est dire que les bandages herniaires sont au nombre des accessoires de Pharmacie les plus demandés. En évoquant leur passé, en rappelant les étapes de leurs perfectionnements, nous croyons répondre aux curiosités de beaucoup de nos confrères, uniquement familiarisés avec les appareils modernes.

Ces derniers ont eu de lointains devanciers, car le traitement des hernies par compression était connu des médecins de l'Antiquité. Nous savons par Suétone que l'Empereur Galba avait au côté droit une énorme excroissance, qui l'obligeait à porter en tout temps un **fascia** ou bandage.

Au Musée de Saint-Germain-en-Laye, on peut voir deux bandages de fer gallo-romains, très oxydés et presqu'uniformes, qui furent découverts aux environs de Clermont-en-Argonne, sur l'emplacement d'une cité gallo-romaine du VII[e] siècle. L'un serait un scrotal droit, avec plaque scrotale formant un carré de 5 cm. de côté, l'autre, un inguinal gauche.

Au musée rétrospectif de la classe 16, à l'exposition de 1900, figuraient d'anciens spécimens de bandages herniaires, dont M. le docteur Tuffier ne manqua pas de signaler l'intérêt dans son rapport. Ils provenaient surtout des collections de la Faculté de Médecine de Paris et des collec-

tions particulières de MM. Rainal et Wickham. Le musée de Bar-le-Duc avait envoyé un bandage en fer, bien conservé, trouvé dans le cimetière franc d'Euville et datant du VII[e] siècle de notre ère.

C'était une opinion généralement admise dans les traités de chirurgie que le bandage métallique, si nettement supérieur aux **brayers** en toile du moyen-âge, ne datait que du XIV[e] siècle. Or, le Dr Deneffe, professeur à l'Université de Gand, a établi (1) que le brayer à ceinture métallique, imaginé à cette époque par le Dr Bernard de Gordon, de l'Université de Montpellier, ne représente qu'une réédition de celui qui était en usage chez les Francs du Nord de la France, du V[e] au VII[e] siècle, comme l'attestent les restes de bandages découverts dans les fouilles d'Euville, de Marche-le-Pot et de Devise. La question se posa même de savoir s'il n'était pas déjà en usage en Grèce et à Rome. Mais il est difficile d'établir si les ceintures que portent, au-dessus de l'ombilic, certaines statues antiques sont réellement des bandages, ou seulement des ceintures destinées à retenir une peau de bête.

Les historiens ne font guère allusion aux infirmités herniaires, qui étaient considérées comme honteuses. Tite-Live conte pourtant que Marcus Servilius, ayant un jour montré au peuple la cicatrice des blessures reçues par lui dans les combats, découvrit par mégarde une hernie inguinale, qu'il avait contractée en combattant jour et nuit, à la tête des cohortes romaines. La foule se moqua de lui, comme s'il avait exhibé une infirmité dont il convient de se cacher.

L'un des premiers traités de médecine où une place soit faite aux hernies, est le **De Re Medica** de Celse (I[er] siècle de notre ère) (2) :

« Dans les hernies du nombril, écrit-il, on doit, pour éviter s'il se peut d'en venir à l'opération, commencer par faire abstinence ; prendre des lavements, appliquer sur le nombril un topique fait de ciguë et de suie, de céruse lavée, de plomb lavé ; deux œufs et le suc de solanum. Il faut porter ce topique pendant longtemps ; on oblige le malade à garder le lit, on ne lui donne que peu de nourriture, et on a

(1) Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne.
(2) Lib. VI, chap. XXVII.

soin d'éviter tous les aliments qui peuvent produire des vents. »

Plus loin, Celse prescrit le port d'un bandage, très primitif assurément, mais qui prouve néanmoins que la nécessité de la compression était reconnue dès cette époque :

« Si l'intestin chez un enfant est tombé dans le scrotum, il faut, avant d'en venir au bistouri, essayer le bandage. On dispose, à cet effet, une bande au bout de laquelle on coud une pelote, faite de linge, qu'on applique contre l'intestin même, pour l'empêcher de sortir ; on serre ensuite fortement le reste de la bande tout autour du corps. On vient à bout par ce moyen de maintenir l'intestin en place et de produire l'agglutination des tuniques. »

L'histoire du bandage herniaire est très complètement retracée dans un ouvrage de MM. Léon et Jules Rainal frères (1), grands spécialistes en la matière, auquel nous ferons plus d'un emprunt. Ils nous rappellent qu'après Celse, Oribase décrivit, dans ses **Collectanéa artis medica,** un bandage inguinal simple, parfois surnommé « crabe de l'aine », destiné à maintenir la paroi abdominale après l'intervention chirurgicale bien plutôt qu'à la contention de la hernie ; qu'Aetius fut le premier, au VI^e^ siècle de notre ère, à enrichir de notions rationnelles ce chapitre de la médecine. Pour la cure des hernies infantiles, il prescrivait de faire boire une décoction de cyprès et de mettre sur l'aine, après avoir réduit l'intestin, des feuilles du même arbre, maintenues pendant trente jours avec des ligatures.

Mais il n'est pas douteux que jusqu'au XVI^e^ siècle, on employait moins couramment la compression que les incisions et les cautérisations. En nous reportant à l'œuvre d'Ambroise Paré, « le Père de la Chirurgie », comme on l'a si justement nommé, nous avons pu nous convaincre qu'il fait à peine état des bandages métalliques, cependant déjà connus de son temps.

« Chose admirable, écrit-il (2), que Nature guérisse des maladies estimées incurables, si elle est tant soit peu aidée. Le principal aide consiste à empêcher l'intestin de descendre pendant qu'elle opère et faire ce que dessus. Pour cet effet, aux enfants un peu grandelets et aux hommes et

(1) Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne.

(2) Tome I, VI^e^ Livre. **Des tumeurs contre nature en particulier.** (Edition Malgaigne).

femmes, on fera porter des brayers à espaulières, à la façon qui est portée par ces deux figures. »

(Suivent deux figures, accompagnées de ces légendes) :

Figure d'un homme qui aurait une rupture d'un seul costé, avec un brayer, duquel l'escusson doit avoir trois éminences, deux en haut et l'autre en bas, et au milieu d'icelles, une cavité, à fin qu'il ne presse trop sur l'os pubis et qu'il n'y face douleur.

J'ay trouvé depuis naguère ceste invention, laquelle me semble meilleure que toutes les autres par cy devant inventées, à cause qu'elle prohibe merveilleusement la descente des intestins et omentum.

Autre figure d'un homme qui aurait rupture des deux costés, et comment il doit être bandé et lié d'un brayer pour garder que les intestins ou l'omentum ne descendent aux bourses (1).

Une note du savant éditeur Malgaine précise qu'avant Paré, « la confection des bandages avait fait des progrès qu'il a omis, ou plutôt qu'il a ignorés. Ainsi, Lanfranc avait commencé par placer la pelote sur un écusson métallique et enfin, le ressort métallique lui-même avait été imaginé dès le XV^e^ siècle. On en trouve la preuve dans Marcus Gatenaria, **De Curis œgritudinum,** etc. Lugduni 1532.

« Après avoir parlé de divers procédés de traitement, et enfin d'un bandage roulé, dont il dit s'être servi avec succès à Pavie, il ajoute :

Est unus ferrarius in Sancto Joanne in Burgo qui facit bragerios ferreos, et sunt optimi et multum juvantes. (Fol. 56, recto).

Ambroise Paré rapporte « qu'un prêtre de Saint-André des Arts, nommé Jean Moret lequel avait une hargne intestinale complète, se retira vers moi me montrant son mal, demandant secours, parce qu'il disait sentir une très grande douleur, principalement en chantant son épistre. Voyant sa greneure, je lui ordonnay plusieurs remèdes propres à son mal, lui faisant prendre un brayer qu'il porta pendant l'es-

(1) Le Brayer représenté est avec épaulière fendue et ouverte par le milieu pour passer la tête. Il a deux côtés « entre lesquels il y a un trou par où la verge doit passer ».

pace de 5 à 6 ans, et un jour lui demandant comment se portait son mal, me fit réponse qu'il ne sçavait plus ce que c'estait, et qu'il était guari, ce que jamais je n'eusse pu croire si je ne l'eusse veu.

...« Semblablement j'ai conneu quelques-uns qui avaient porté le brayer par longues années, sans austres choses, estre entièrement guaris ; et ont laissé de porter le brayer sans aucune récidive ».

On doit à Paré une correction avantageuse à la pelote, dont il est question dans cette note de Malgaigne (1) :

« Dans l'édition primitive de 1573, l'avant-dernier chapitre du Livre **De la Génération** contenait 46 pages sautées dans les éditions complètes. Le chapitre 75 se terminait ainsi : « Aux enfants un peu grandelets, et aux femmes et hommes, on leur fera porter des braïers et espaulières, comme il est montré par ces deux figures ».

Suivaient deux figures qui se voyaient déjà en 1564 dans les **Dix Livres de Chirurgie,** fol. 221 et 222 ; savoir, la figure de la double hernie, puis celle de la hernie d'un seul côté. Cette dernière, en 1564, était accompagnée de ce texte : **autre figure d'un homme qui aurait une rupture seulement d'un costé, avec un brayer, auquel faut qu'au milieu de l'écusson y ait une éminence.** En 1573, le texte était ainsi modifié: ...**auquel faut qu'en l'écusson y ait trois éminences.** »

A ces trois éminences au lieu d'une seule, précise Malgaigne, se rapportent les mots qui suivent : « J'ai trouvé depuis naguère, cette invention, etc... ». D'où l'on voit que l'invention a été faite par Paré entre 1564 et 1573 ».

Dix ans plus tard, en 1603, un médecin peu connu, Etienne Prévosteau, qui demeurait rue Saint-Jean de Latran, au Collège de Cambrai, eut l'idée de confectionner un bandage formé d'une pelote supportée par une sorte de ceinture en fer forgé, faisant ressort. Perfectionné un peu plus tard par le chirurgien Fabrice de Hilden, le bandage ne fut vraiment mis au point qu'en 1665, par Nicolas Lequin, que Malgaigne appelle « le père des bandagistes modernes ».

Ce « chirurgien hernière », comme il disait lui-même, fut le premier à donner au bandage son élasticité, en substituant au fer mou le ressort trempé tel qu'il existe encore

(1) Tome II, page 797.

aujourd'hui. Cet habile praticien, resté presque complètement inconnu, publia en 1665, après trente-cinq ans d'expérience et de recherches, un petit livre que Malgaigne juge admirable pour l'époque : « **Traité des hernies et descentes** ».

Lequin avait beaucoup voyagé, non seulement en France, mais aussi en Italie et en Allemagne et il avait ainsi été en mesure d'apprécier les avantages et les inconvénients des bandages employés à l'étranger. Par la trempe du ressort, il fit réaliser au bandage herniaire un immense progrès, dont on fut long à se rendre compte. Il avait en outre imaginé, pour rendre le coussin à la fois ferme et mollet, de le fourrer « de bonne laine cardée ou même de liège d'Espagne ».

Au début de son « **Traité des hernies** », où il étudie les différents types de bandages, leur garniture, etc., et qui était en vente chez lui, quai de la Mégisserie, après le **Grand Châtelet,** à l'enseigne **Au Bandage d'Or,** on trouve ces vers, écrits sans doute par lui-même, et qui attestent qu'il connaissait la valeur de sa trouvaille :

Nicolas Lequin, Chirurgien hernière

Ce livre est d'un auteur illustre
Et dont, à cause du renom,
Quelques-uns usurpent le nom.
Prenez garde qu'on ne vous frustre.

C'est le plus expérimenté
Qu'on ait vu dans cette science.
Sa longue et docte expérience
Se reconnaît dans son Traité.

On porte aisément son bandage ;
L'admirable main qui le fait
Donne un si salutaire effet,
Qu'il serre et ferme le passage.

Il n'a point eu pour sa visée
Le gain d'un avare trafic :
La commodité du public
Est la fin qu'il s'est proposée.

Vingt-trois ans après celui de Lequin, paraissait un autre Traité : **L'Art de guérir les hernies,** dont l'auteur, Nicolas de Blégny, chirurgien ordinaire de la Reine, s'affirmait comme un spécialiste d'une expérience consommée. C'était pourtant, comme le démontre le Dr Paul Delaunay (1), une façon de charlatan, brasseur d'affaires, qui avait inondé Paris d'annonces tapageuses. Mais en exerçant pendant quatorze ans dans les armées du Roi, puis à l'hôpital général, il avait acquis une indéniable habileté chirurgicale. Il avait commencé par se servir, pour le traitement des hernies, du bandage en fer mou, puis ayant reconnu les avantages du bandage élastique à ressort de Lequin, il l'avait, sans hésitation, démarqué. Pourtant on allait bientôt lui devoir un important perfectionnement ; c'est lui qui, avec l'aide d'un habile ferronnier, du nom de Delisle, réalisa le premier bandage à pelote compressive.

« Les bandages de notre manufacture royale, dit-il, qui ont un écroué à la platine (la pelote), pousseront plus ou moins sur les aînes, et en retroussant, selon les tours de vis qu'on jugera à propos de donner pour faire un assujettissement suffisant. »

C'est en 1668 qu'il publia **l'Art de guérir les hernies,** ouvrage contenant, suivant ses propres termes, « plusieurs observations curieuses et nouvelles et un grand nombre de remèdes singuliers et extraordinaires pour la connaissance et la guérison des tumeurs qui arrivent au nombril, aux aines, au siège, au scrotum et à la vulve, par les descentes et autres mouvements dépravés de l'epiploon, des intestins et de la matrice, avec la construction, l'usage et les utilités des brayers et des pessaires à ressorts, inventés par l'auteur. »

L'ouvrage se vendait chez l'auteur, « à l'entrée de la rue Guénégaud », près le Pont-Neuf, à l'enseigne de la **Providence ».**

Il faut croire que les préjugés de l'antiquité, au sujet des hernies, n'avaient pas complètement disparu à l'époque de Blégny, puisque, dans la Manufacture Royale de bandages qu'il avait fondée, il avait pris toutes précautions pour que les malades pussent entrer sans avoir à révéler le mal dont ils étaient atteints :

« Bien que les hernies, disait-il, ne soient pas du genre

(1) La Vie Médicale aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

de ces maladies secrètes qui établissent le soupçon d'une conduite mal réglée, on ne laisse pas de les comprendre dans la catégorie des maladies réservées. »

« C'est pourquoy, depuis quelques années, je me suis appliqué à établir, dans le lieu même de notre Manufacture royale, un commerce de tant de diverses marchandises qu'il n'y a personne qui ne puisse trouver le prétexte d'y entrer sans conséquence, et de mettre par là sa pudeur à couvert. Voici le dénombrement des différentes choses qui peuvent servir de prétexte à leur introduction :

« C'est à sçavoir : toutes sortes de préparations chimiques, soit celles qu'on trouve chez les apotiquaires ou dans les laboratoires curieux ; toutes espèces d'essences de Nice, de Gênes, Provence, etc..., pour parfumer les tabacs : eau de fleurs d'oranger, ambre, musc, essence, orviétan original d'Italie, etc.... et jusqu'à des cafetières et chocolatières portatives. »

Blégny avait aussi installé, dans sa manufacture, une infirmerie où les malades pouvaient se faire soigner.

Les bandages au XVIII[e] siècle, étaient souvent vendus par des apothicaires. Dans le Maine notamment, où une affiche nous apprend que « P. R. Verdier, de la Ferté-Bernard, tient les bandages élastiques de M. Leroux... pour toutes sortes d'hernies » (1).

⁂

Nous ne pouvons suivre pas à pas, à travers le remarquable ouvrage de MM. Rainal frères, les perfectionnements successifs du bandage depuis le règne de Louis XIV. Parmi les noms qui s'imposent au XVIII[e] siècle, citons celui de Tiphaine, auquel on doit la fixation de chaque pelote sur un ressort séparé, dans les cas de bandages doubles pour double hernie ; celui de Housset, inventeur du bandage symétrique ou corset hernier, ayant l'aspect d'un corset échancré au milieu, et qui avait, au dire de son inventeur, « l'avantage de soutenir les intestins, d'entretenir leur équilibre, d'assujettir fortement les pelotes »; celui du docteur Georges Arnaud, membre de l'Académie Royale de Chirurgie, qui posa, le premier, l'important principe que « le point d'appui se prend

(1) Affiches du Maine. 1[er] mai 1786, p. 70. (Revue de la Société d'Histoire de la Pharmacie).

toujours de la partie postérieure du fer et doit répondre à l'endroit sur lequel pose la pelote ». Arnaud eut le mérite de proclamer que seuls les bandages à ressorts sont efficaces, à une époque où l'on continuait encore, dans les campagnes, à faire usage des bandages de linge qu'on confectionnait soi-même, tant bien que mal.

Mentionnons aussi le chirurgien hollandais Peter Camper, dont le bandage, perfectionnement de celui de Blégny, est, au témoignage des frères Rainal, « le seul capable, rendu élastique par une bonne trempe, de maintenir toute hernie un peu volumineuse » ; Juville, dont le **Traité des Bandages herniaires** est le meilleur du XVIII[e] siècle, bien qu'il ait peut-être exagérément vanté l'acier d'Allemagne, aux qualités trop variables, et qui eut le premier l'idée d'un bandage spécial pour la hernie crurale. En pareil cas, disent Littré et Gilbert, dans leur « Dictionnaire de Médecine », la pelote doit être inclinée de manière à exercer une compression de bas en haut, du dedans au dehors et d'avant en arrière ». N'oublions pas enfin Richter, dont MM. Rainal ont pu dire que les idées sur les hernies sont absolument contemporaines et que sa ceinture contre l'écartement de la ligne blanche est encore classique aujourd'hui.

⁂

Les **Boursiers** qui avaient autrefois le monopole de la fabrication des bandages formaient une corporation dont les règlements figurent dans le « **Livre des Métiers** » d'Estienne Boileau. Leur production ne se bornait pas à celle des brayers, puisqu'ils confectionnaient aussi caleçons, culottes, bonnets, gibecières, aumonières, etc.; diversité de produits que rappelaient leurs armoiries :

Parti au premier d'or à la gibecière d'azur
Au deuxième d'azur à la ceinture herniaire d'argent
Accompagnée d'une bourse d'or.

De Charles VI à Louis XV, nombre d'ordonnances furent rendues en faveur de la communauté des maîtres et marchands boursiers, faiseurs de brayers de la Ville de Paris, auxquels Philippe de Valois avait été le premier à donner des statuts en 1342. Saint Brieuc était le patron de leur communauté, beaucoup d'entre eux étant originaires de Bretagne.

Les ordonnances rendues par Louis XV, en 1756, montrent que les pouvoirs publics s'attachaient à ce que la confection des bandages fut loyale et de nature à remplir toutes les conditions nécessaires pour la contention des hernies :

« Afin, disaient-elles, que les brayers soient au soulagement de ceux qui en ont besoin, les brayers de fer, d'acier et de fil de fer seront bien et duement garnis de bon cuir de mégie, de chamois, toile ou futaine ; les écussons seront pleins de bonne laine ou bourre, le tout proprement, adroitement et parfaitement cousu, »

Douze ans plus tard, il est encore question des bandagistes dans les « Lettres patentes portant règlement pour le Collège de Chirurgie de Paris » :

« Ceux qui voudront s'occuper de la fabrique et construction des bandages pour les hernies seront tenus, avant d'en faire l'exercice, de se faire recevoir au dit Collège de Chirurgie en qualité d'experts ». (Titre qui nécessitait deux ans de service chez un maître en Chirurgie ou chez un expert de Paris).

⁂

Dans l'histoire du bandage au XIX^e^ siècle, où tour à tour Antoine Scarpa, Jalade-Lafont, Accarie, Gontard, Dupré, se signalèrent par quelque trouvaille, deux faits d'inégale importance sont à signaler. D'abord le retour à une pratique qui existait dans l'antiquité et que De Beaumont, sous la Restauration, remit en honneur avec ses bandages à pelotes médicamenteuses. Nous avons vu qu'Aetius lui-même au VI^e^ siècle, prescrivait déjà l'application sur l'aine de feuilles de cyprès maintenues par des ligatures. De Beaumont revenait à cet ancien procédé en employant, pour la cure des hernies, des emplâtres ou des topiques excitants soutenus par un bandage bien ajusté. Parmi les topiques dont il faisait usage, on trouve les cataplasmes de farine d'orge et de fèves, d'aloès, de mastic et de bol d'Aménie (argile ocreuse tonique et astringente, renfermant du peroxyde de fer). Il employait aussi la terre sigillée ou terre de Lemnos, substance argileuse, ayant des propriétés analogues à celles du bol d'Arménie ; les sachets au vinaigre de Verduc ; le remède du Prieur de Cabrières, efficace surtout lorsqu'on avait soin d'appliquer, par dessus l'emplâtre, un bandage à pression très forte, porté sans répit pendant une longue période de repos.

Mais la grande innovation du siècle dernier, ce fut surtout l'apparition du bandage anglais, inventé par le mécanicien Salmon en 1807 et importé en France peu après par Wickham père. Dans ses admirables **Leçons cliniques sur les hernies,** où sont formulés les principes fondamentaux de la construction des bandages, Malgaigne se montre résolument partisan de ce bandage nouveau, qui offrait l'avantage d'être à la fois souple et rigide, d'avoir une pelote mobile sur la tige, qui, courbée seulement suivant ses faces, a ses deux extrémités dans un même plan et est appliquée sur le côté opposé à la hernie.

***

En marge de cet historique, qui rappelle les plus grands noms, bien d'autres seraient à citer, si l'on s'en fiait à la réclame des deux siècles derniers. Car le bandage herniaire y tient une large place et nous n'avons que l'embarras du choix pour en donner quelques exemples.

En tête d'un volume qu'il publia en 1669, sous le titre **L'Opérateur ingénu, enseignant les vérités et abus des opérateurs,** le sieur de la Martinière, médecin et opérateur ordinaire du Roy, prévient le lecteur qu'il guérit :

« Des descentes de boyaux et autres hernies, soit par bandages et emplastres, ou par l'opération de la main, donnant la connaissance aux malades si c'est bubonocelle (1), ou oschocelle (2), ou phisocelle (3), ou epiplocelle (4), ou anthérocelle (5), ou hydrocelle (6), ou sarcocelle (7), les quelles hernies les faiseurs de brayers ne connaissent pas » (8).

Dans son ouvrage « Le Clergé et la Pharmacie », M. J. Tournier cite un religieux de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare, le frère Dauca qui « avait imaginé un bandage très commode pour contenir les descentes, et qui donnait gratuitement ses soins aux pauvres ». Ce Lazariste eut

(1) Hernie inguinale bornée à l'aine.
(2) Hernie inguinale descendue dans le scrotum.
(3) Hernie inguinale descendue dans le scrotum et distendue par des gaz.
(4) Hernie de l'épiploon.
(5) Hernie limitée à l'intestin.
(6) Tumeur formée par un épanchement de sérosité.
(7) Tumeur du testicule.
(8) Citée par Alfred Franklin dans son ouvrage : « Les Chirurgiens », page 126.

de tous temps des émules dans bien d'autres ordres. Tel le Frère Célestin, prieur de Saint-Thibaud en Berry qui, en 1716, publia cette annonce (1) :

« Traite la descente de boyaux, sans couper ni tailler, particulièrement les jeunes gens, il soulage les autres avec une adresse surprenante, se servant **de bandages à la Polonoise,** les plus commodes de tous ceux qu'on fait. »

Les professionnels du bandage vont plus loin que le Clergé ; non contents de vanter leurs appareils, ils invoquent le témoignage des malades qu'ils ont guéris. C'est ainsi que Rosa, bandagiste herniaire, publie en avril 1750, dans le **Mercure de France,** un certificat de Paul de May, daté de Paris, 31 décembre 1749, attestant que :

« Le sieur Rosa a guéri radicalement, en six mois, le sieur Paul May, marchand fruitier, rue Saint-Honoré, près les Quinze-vingts, par le moyen de son bandage sans fer, d'une descente du côté gauche »... Il a de même « guéri le fils de François May, venu au monde avec une descente originaire de son père, du côté droit, en huit mois de temps. »

Voici encore deux annonces curieuses que nous avons trouvées dans le « Mercure de France ». Nous les reproduisons presque in-extenso, car elles montrent comment les bandagistes de cette époque entendaient leur réclame et s'efforçaient d'attirer la clientèle :

«Le sieur Neilson, chirurgien écossois, reçu à Saint-Côme pour la guérison des **Hernies** ou **Descentes,** traite ces maladies avec beaucoup de succès par le secours des **Bandages élastiques** qu'il a inventés, pour les hommes, femmes et enfants. Ces bandages sont fort approuvés, non seulement parce qu'ils sont très légers et commodes à porter jour et nuit, mais aussi ils sont très utiles par rapport à leurs ressorts qui compriment la partie malade, ferment exactement l'ouverture qui a permis la **descente,** et résistent aux impulsions que font les parties très intérieures, soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise autour du corps, sur les aines, marquant surtout l'état de la descente et le côté malade, on est assuré de les avoir justes, aussi bien que ceux qu'il fait pour le nombril.

(1) Reproduite dans le Bulletin des Sciences pharmacologiques (1911, page 423).

« Il donne son avis et, selon l'âge et le tempérament, il prépare des remèdes qui lui sont particuliers, et convenables à ces maladies.

« Pour les chasseurs et ceux qui courent à cheval ou en chaise, qui prêchent, chantent, dansent, font des armes, etc. continuellement exposés à ces maladies, il a aussi inventé des **Bandages élastiques** très légers, commodes et nécessaires à porter pendant ces exercices ou d'autres violens, pour se garantir des maux et prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours.

« Sa demeure est à Paris, rue Dauphine, au **Coq d'Or** au premier appartement. Il ne reçoit point de lettres sans que le port en soit payé » (1).

Un concurrent de Neilson, le bandagiste Fauvel, était l'inventeur du « **bandage d'ivoire** », qu'il présente en ces termes:

« Fauvel, expert, reçu à Saint-Côme pour les Hernies ou Descentes, traite ces maladies par l'application d'une nouvelle espèce de bandage d'ivoire qu'il a inventé.

« Ce bandage convient aux personnes de tout âge et de tout sexe ; il excelle surtout pour les hernies naissantes, qu'il guérit radicalement et en peu de tems.

« Ce bandage, étant sans fer ni acier, a l'avantage sur ceux qu'on emploie communément d'être très léger et de faire très peu de volume ; il n'est pas sujet à écorcher, ni à user le linge qui porte dessus, enfin, on couche avec lui sans être gêné et on n'est pas obligé de le quitter dans aucun exercice que ce soit ; un seul suffit pour la vie et il est aisé d'un bandage simple d'en faire un double, sans rien changer au premier, auquel on ajoute un second écusson d'ivoire qui s'approche ou s'écarte à volonté. Ceux du nombril et autres parties du ventre sont aussi d'ivoire.

« Il fait des pessaires d'ivoire et de cire pour la chute de la matrice ; il en fait d'ivoire et à ressort, pour la chute de l'anus...

« Il fait des urinoirs portatifs, pour ceux qui sont obligés de rester longtemps dans la même place, comme les Ecclésiastiques, les gens de robe et ceux qui vont en voiture.

« Les malades de province qui lui écriront sont priés de bien expliquer leurs maladies.

(1) Mercure de France, mai 1740. La même annonce se retrouve en juillet 1755, mais le bandagiste Neilson habite alors quai de la Mégisserie, près le Pont-Neuf.

« Le sieur Fauvel demeure à présent rue Mâcon, entre le pont Saint-Michel et Saint André-des-Arts, au **Bandage d'Ivoire,** à Paris (1). »

Dans l'Etat de la Médecine pour 1777, Brognard, rue de la Vieille-Monnaie, est donné comme « expert pour les bandages ». Il vend par ailleurs un topique pour la guérison des hernies.

Au XIX[e] siècle, ce fut à qui, parmi les bandagistes, et même parmi les inventeurs n'appartenant pas à cette profession, revendiquerait la propriété de quelque perfectionnement dont l'importance nous échappe. On en jugera par ces extraits du **Catalogue des Brevets d'Invention** pris du 9 octobre 1844 au 16 janvier 1846, il y a un siècle :

1218. — 24 janvier 1845. Genre de bandage herniaire à charnière.	Brevet d'invention de 10 ans, pris le 17 octobre 1844 par Lebreton, débitant de tabac à Saint-Jean-d'Assé (Sarthe), élisant domicile chez Claude à Grenelle, rue des Entrepreneurs, n° 27.
296. — 29 janvier 1845. Ceinture ou bandage à pelote perinéale, dit suspensoir périnéal, propre non seulement à remplacer les pessaires, mais encore à prévenir toujours et à guérir souvent les descentes ou prolapsus de la matrice.	Brevet d'invention de 15 ans pris le 11 octobre 1844, par Conté de Levignac, docteur en médecine à Paris, rue de la Victoire, n° 36.
394. — 4 février 1845. Bandage herniaire abyssinien.	Brevet d'invention de 15 ans, pris le 13 novembre 1844, par Müller, capitaine de cavalerie, aux Ternes près Paris, rue de l'Arc de Triomphe, n° 11.
597. — 24 février 1845. Ceinture ou appareil servant à comprimer les tumeurs du ventre et les prolapsus ou descentes de l'utérus, dit appareil Pernet.	Brevet d'invention de 15 ans, pris le 19 décembre 1844 par Pernet, mécanicien bandagiste, à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, numéro 19.
893. — 14 avril 1845. Sous-pelote, dite sous-pelote Silvan.	Brevet d'invention de 10 ans, pris le 15 février 1845, par Silvan, herniaire-bandagiste, Pont-de-Change n° 2 à Lyon (Rhône).

(1) Mercure de France, juin 1755.

1173. — 30 mai 1845. Bandage herniaire à ressorts intérieurs.	Brevet d'invention de 15 ans, pris le 31 mars 1845, par Lionet, docteur en médecine, élisant domicile chez Aublé, à Paris, rue St-Sauveur n° 12.
2244. — 4 novembre 1845. Bandage herniaire sans pelote ni sous-cuisse.	Brevet d'invention de 10 ans, pris le 2 octobre 1845, par Regnier, coutelier - bandagiste, Grande - Rue, à Besançon (Doubs).
2294. — 22 novembre 1845. Pelote à coulisse et à bascule pour bandages herniaires.	Brevet d'invention de 15 ans pris le 18 octobre 1845, par Fétu, bandagiste, quai Monsieur, numéro 19, à Lyon (Rhône).
2975. — 16 janvier 1846. Bandage à pelotes anatomiques.	Brevet d'invention de 15 ans, pris le 28 novembre 1845, par Simonneau, bandagiste-herniaire, à Paris, rue Racine, n° 20.

Qu'est-il resté de tant d'innovations apportées à la confection des bandages herniaires ? Un spécialiste seul pourrait en juger, au prix d'une étude approfondie de chacune de ces inventions.

Terminons par cette annonce puisée dans « l'Almanach Impérial » de 1859 :

« Bandage électro-médical des Frères Marie
Invention brevetée S. G. D. G.

Pour la guérison radicale des hernies, ce bandage est le seul dont les nombreuses expériences faites par des médecins aient constaté les succès, tant sous le rapport de la bonne contention des hernies les plus volumineuses que sur les propriétés curatives de ce nouveau système ; par son action électro-médicale, il resserre et protège les parties faisant hernies, s'oppose à leur développement et, dans la généralité des cas, en opère la guérison.

« Marie Frères, médecins, inventeurs brevetés, rue Montmartre, 36, Paris.

« Expédition franco contre bon de poste.

« Simple ..... 15 fr.
« Double ..... 30 fr.

Si importante qu'ait été, au siècle dernier, l'introduction en France des bandages anglais, constatons, à la fin de ce chapitre, qu'il n'a pas détrôné notre bandage français, dont les qualités sont, nous venons de le voir, l'aboutissement de plusieurs siècles de recherches et d'études.

V

VENTOUSES

Si l'on recherche la définition du mot : **Ventouse** dans le Dictionnaire de Trévoux, qui date du XVIIIe siècle, voici ce qu'on peut lire :

« Espèce de cucurbite, coupe ou vaisseau, qu'on applique sur quelque partie du dedans au dehors, et même pour tirer du sang dans certains cas.

« Il y en a d'argent, de cuivre, de verre, de corne ; celles d'argent s'échauffent trop. »

Arrêtons-nous aux premiers mots : « Espèce de cucurbite », car ils contiennent la traduction même du nom latin de la ventouse, **Cucurbita** ou **Cucurbitula,** qui signifiait exactement : **potiron** ou **gourde,** et nous remettent ainsi en mémoire,, que les ventouses romaines furent d'abord faites avec des fruits (1), avant d'être taillées en corne et en bronze, dans une forme qui les rappelle.

Les modèles de ventouses qui nous sont parvenus (il en existe notamment à la Bibliothèque du Vatican), sont très proches des nôtres. Une ventouse de bronze trouvée à Herculanum affecte la forme d'un champignon. « Avec leur renflement et leur partie rétrécie, a pu écrire le Dr Tuffier (2), les ventouses romaines rappellent exactement les ventouses modernes. »

Elles faisaient partie, dans les hôpitaux de l'Antiquité, de ce matériel d'accessoires qui était beaucoup plus important qu'on ne le suppose, comme l'ont notamment démontré les ruines, retrouvées à Bade, d'un hôpital romain du IIe siè-

(1) Juvenal : Satire XIV.
(2) Rapport sur le Musée rétrospectif de la classe 16 à l'Exposition de 1900.

cle. Ventouses, sondes à double courbure, bandes, charpie, autant d'objets qui étaient déjà familiers aux médecins de cette époque.

Et nous savons par Celse (1) comment ceux-ci faisaient usage des ventouses :

« Les ventouses sont de deux sortes, écrit Celse ; les unes sont de cuivre et les autres de corne. La ventouse de cuivre est ouverte par un bout et fermée par l'autre ; celle de corne est fort ouverte à sa base, avec une petite ouverture en haut. On met, dans celle de cuivre, une mèche allumée ; on applique par sa base cette ventouse sur le corps, et on appuie dessus avec la main jusqu'à ce qu'elle tienne. La ventouse de corne s'applique sans feu ; on pompe l'air avec la bouche par la petite ouverture qui est en haut ; et après l'avoir fermée avec un peu de cire, elle tient comme la première. Les ventouses de l'une ou de l'autre espèce ne se font pas seulement avec du cuivre ou de la corne, mais encore avec toutes sortes de matières ; lors même qu'on a rien autre chose, on peut se servir d'un petit verre, ou de tout autre vase, dont l'ouverture soit étroite. Après l'application des ventouses, si l'on a fait des scarifications à la peau, il sort du sang ; si l'on n'en a point fait, la ventouse attire l'air artériel. On applique les ventouses avec scarifications lorsque le mal vient de l'abondance du sang à l'intérieur, et de la dernière façon, lorsqu'il est occasionné par l'air artériel.

« On fait surtout usage des ventouses lorsque le mal n'est pas répandu par tout le corps, mais occupe seulement une partie, qu'il suffit d'en débarrasser pour rétablir la santé. La preuve qu'il faut que la saignée par la lancette, quand il s'agit d'un membre malade, soit faite de préférence à la partie affectée, c'est qu'on n'applique jamais les ventouses sur une partie différente de celle où est le mal, si ce n'est lorsqu'on veut, par cette révulsion, réprimer une hémorrhagie, mais toujours sur la partie malade que l'on se propose de rétablir. Il peut être nécessaire aussi d'employer les ventouses dans les maladies chroniques, même s'il y a déjà quelque temps qu'elles durent ; soit que le mal réside dans les humeurs ou dans l'air artériel. De même, dans quelques maladies aiguës, lorsque le corps doit être allégé et que les forces du malade ne permettent point de saigner.

(1) **Traité de Médecine,** chap. XI : De la manière de tirer du sang par les ventouses (Paris 1855).

« Ce genre de remède est moins violent et plus sûr ; il n'y a jamais de danger à l'employer, même dans le fort du redoublement de la fièvre et lorsque la digestion n'est point encore faite. Ainsi, il vaut mieux appliquer les ventouses lorsque, la saignée étant nécessaire, il y aurait un danger évident à ouvrir la veine, ou bien lorsqu'il s'agit simplement d'une maladie locale. Cependant, on ne doit point ignorer que, s'il n'y a point de danger à craindre de l'usage des ventouses, il y a aussi moins de secours à en attendre, et qu'aux grands maux, il faut appliquer les grands remèdes. »

Les superstitions médicales voulaient jadis qu'il y eut des époques favorables à la pose des ventouses. Aldebrandin de Sienne, médecin de la comtesse Béatrix de Provence au XIII[e] siècle, prétend, dans son « Régime du Corps », publié de nos jours par le docteur Landouzy, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, qu'il ne faut user des ventouses que, « quand la lune est plainne », alors que « comme aucune gens dient, les membres sont plus pleins des humeurs. »

Il était d'usage fréquent, autrefois, de se faire appliquer des ventouses après le bain. Une gravure sur bois de Jost Amman, pour l'**Opus chirurgicum** de Paracelse (1565), nous le rappelle.

Et Montaigne fait allusion à cette coutume (1) : « J'ai veu, par occasion de mes voyages, écrit-il, quasi tous les bains fameux de Chrestienté... Les Allemands ont de particulier de se faire tous **corneter** (2) et ventouser avec scarification, dans le bain ».

Dans la piscine de Bade, où les baigneurs se faisaient ainsi appliquer des ventouses scarifiées, il arrivait que « l'eau fut rouge comme un fleuve de sang ». Ce qui ne devait assurément rien avoir d'engageant. Mais nos aïeux étaient moins délicats que nous.

Ambroise Paré a consacré aux ventouses et aux cas où leur application s'impose, tout un chapitre qui vaut d'être intégralement cité (3) :

« Ventouse est un vaisseau ventru qu'on applique sur le corps pour attirer violemment. Il y en a de cuivre, de corne, de verre, de bois, de terre, d'or et d'argent ; les unes sont

(1) Essais. Livre II. Chapitre XXXVII.
(2) Appliquer les ventouses à l'aide d'un cornet.
(3) Livre XV. Opérations de Chirurgie. Chapitre LVIII.

grandes, les autres petites (appelées petits cornets), les autres moyennes. Et s'il advient qu'on ne trouvast des ventouses, on se peut aider d'un verre ou gobelet, ou d'un petit pot de terre. Elles sont grandes ou petites, selon la diversité des parties où elles seront appliquées. Or celles qui ont l'embouchure estroite et qui sont longuettes, tirent de plus loing. On met dedans des estoupes ou chandelles de cire allumées au cul d'icelles. Les petits cornets sont appliqués les ayant trempés en eau chaude, et après qu'on les a un peu eschauffés à la flamme d'une chandelle ou de lampe ayant grande flamme ; ou par sucer avec la bouche.

« On applique les ventouses lorsqu'on veut faire vacuation de quelque matière conjointe en une partie, principalement quand elles sont avec scarification; et sont aussi appliquées pour faire révulsion et dérivation en quelque partie, comme pour la défluxion qui se fait aux yeux.

« On les applique sur les espaules avec grandes flammes : car par ce moyen, font plus grande attraction.

« Pareillement aussi sous les mamelles des femmes pour faire révulsion de leurs mois, quand ils fluent trop ; et sont pareillement appliquées aux plats des cuisses quand ils ne coulent pas assez ; aussi aux morsures des bestes vénéneuses, et bubons et charbons pestiférés, pour attirer le venin du dedans au dehors.

« Cornelius Celsus veut que l'on applique la ventouse sur la partie dolente que nous prétendons guarir, en faisant évacuation du sang et esprits flatueux imprimés en quelque partie.

« Les ventouses s'appliquent sur le nombril pour résoudre une grosse ventosité enfermée en nos boyaux, ou en quelque autre spaciosité, comme en quelque autre membrane des muscles de l'épigastre, qui causent colique. Aussi sont appliquées sur le flanc dextre ou senestre, quant au foye ou à la ratelle, il y a tension douloureuse faite des ventosités, ou qu'il y a hémorrhagie par le nez. On les applique aussi sus les les reins et sus le ventre, à l'endroit où sont situés les uretères, pour faire descendre la pierre de la vessie, et sont appliquées plus grandes ou plus petites, selon la nécessité.

« D'avantage tu useras des cornets comme des susdites ventouses, es lieux esquels les ventouses ne peuvent estre, pour leur grandeur, appliquées : desquelles t'ay voulu donner le portrait. »

Suivent quelques figures avec ces légendes :

« Ventouses de diverse grandeur, ayans de petits trous, lesquels sont bouschés de cire lorsqu'elles seront appliquées; et quand on les voudra oster, on leur donnera vent par iceux.

« Cornets de plusieurs sortes, avec les flammettes et lancette propre pour faire les scarifications. »

Nous ne rappellerons que pour mémoire combien les types de ventouses se sont multipliés depuis le temps d'Ambroise Paré, depuis la ventouse tout en caoutchouc jusqu'à la ventouse de verre, avec ou sans balle. Mais la forme même de cet accessoire a peu changé, tout comme celle des scarificateurs, complément de la ventouse.

« Comme la lancette, écrit le Dr Tuffier, dans le rapport déjà cité, cet instrument paraît être arrivé assez rapidement à la perfection ; du temps d'Ambroise Paré à la fin du XIX^e^ siècle, la forme en a peu changé, ce sont toujours des lames montées sur un arbre commun et mûes par un ressort. Nous possédons des scarificateurs du XVIII^e^ siècle qui sont remarquables, non seulement par les moulures et les ciselures dont ils sont ornés, mais par la richesse de leur monture en argent massif. »

VI

PESSAIRES

Peu d'accessoires de pharmacie se sont plus complètement transformés que ceux-là. Nos modernes pessaires en feuille anglaise ou en caoutchouc durci ressemblent aussi peu que possible à ceux dont on faisait usage au temps de Pline qui, dans son **Histoire Naturelle** (1) classait les pessaires au nombre des **Remedia ex lanis** (remèdes tirés des laines). « Appliquée en pessaire, écrivait-il, la laine grasse attire du corps de la femme les enfants morts et arrête les pertes de sang. »

Celse, peu après Pline, s'occupe des pessaires destinés à l'usage des femmes, et explique d'abord la manière dont on s'en sert (2).

« Lorsqu'ils sont faits, écrit-il, on les étend sur une laine fort douce, et on introduit cette laine dans les parties naturelles. »

Il signale ensuite que pour provoquer les menstrues, on fait un pessaire avec deux figues de Caunus (3), auxquelles on ajoute du nitre ; ou bien avec de la semence d'ail broyée, à laquelle on ajoute un peu de myrrhe, qu'on incorpore avec l'onguent de lis ; ou bien avec la pulpe de concombre sauvage, qu'on délaie dans du lait de femme.

Et il donne ensuite la composition d'un certain nombre d'autres pessaires : Pessaire émollient (ad vulvam molliendam) préparé avec jaune d'œuf, fenugrec, huile rosat et safran; pessaire de Boëthus, produisant le même effet et fait d'un mélange de safran, de résine, de térébenthine, de

(1) Livre XXIX. Chapitre IX.
(2) Traité de Médecine. Chapitre XXI.
(3) Ville de Carie (Asie-Mineure).

myrrhe, d'huile rosat, de suif de veau, de cire ; pessaire de Numenius, dont on se sert dans l'inflammation de la matrice, fait de safran, de cire, de beurre, de graisse d'oie, de jaunes d'œufs cuits et d'huile rosat.

« Si l'enfant est mort dans la matrice, il faut, écrit-il, pour le faire sortir plus facilement, faire usage d'un pessaire préparé avec de l'écorce de grenadier pilée dans de l'eau. »

Dans les suffocations de matrice, il préconise l'emploi d'un pessaire fait de limaçons broyés et brûlés avec leurs coquilles, qu'on incorpore dans du miel.

Enfin, il conseille, si une femme est stérile, de recourir à un pessaire « fait avec de la graisse de lion, mêlée d'huile rosat ».

Non moins étranges sont les formules des pessaires qui figurent dans la Pharmacopée arabe. L'un d'eux, « le remède merveilleux », efficace contre la stérilité de la femme, est ainsi composé : présure de lièvre et ses crottes, sumac, myrrhe, safran, bois d'aloès, de chacun 3 drachmes, miel Q. S. pour pétrir; piler les drogues et en faire usage sur un pessaire de laine. »

C'est à Ambroise Paré qu'on doit la première mention des pessaires ovales, dont il recommanda l'usage avant tout autre auteur. Voici le passage où il en parle (1) :

Comment il faut situer la femme lorsque la matrice est grandement tombée hors la nature de la femme

...« Et sera mis un pessaire dedans le col de la matrice, de grosseur médiocre, de longueur de huit à neuf doigts, plus ou moins selon la nature de la femme. D'avantage on y en appliquera d'autres de figure d'ovalle, fait de liège couvert de cire, pour le rendre plus lice, au bout duquel il y aura un lien, pour le retirer quand on voudra. On en fait pareillement d'autres, faits en rond comme en cercle, qui sont aussi fort propres et ne sortent hors comme ceux qui sont de figure d'ovalle.

(Suivent deux figures de pessaires en figure ovale, montrant le corps du pessaire et le lien, « lequel doit estre attaché à la cuisse) ».

En appendice à ce chapitre est une note de J.-F. Malgaigne que nous tenons à citer intégralement, car elle forme

(1) Tome II, chapitre XLVIII (VIIIe Livre : De la génération).

un véritable historique des anciens pessaires et perdrait à être résumée :

« Le mot de pessaire, écrit Malgaigne, est de ceux qui se sont le plus écartés de leur signification primitive. Dans l'origine et chez les auteurs anciens, il s'appliquait à des médimens que l'on introduisait dans le vagin, tantôt seuls, tantôt à l'aide de charpie, de coton ou de soie qu'on en imbibait, tantôt enfermés dans des sachets qui leur servaient également de conducteurs ; et c'est ainsi que nous verrons Paré en parler lui-même dans son livre **Des Médicamens.** Puis, en donnant déjà quelque extension au mot, on en vint à appeler pessaires des canules creuses en bois ,en plomb, en étain, que l'on enduisait d'onguent à l'extérieur et qui, pour leur ressemblance avec le membre viril, avaient reçu spécialement dans ce cas, le nom de **Priapisques.** Paré les recommandera lui-même au chapitre 51 de ce Livre, à la vérité d'après Paul et Dalechamps. Puis, au lieu d'enduire l'extérieur de ces instruments, on les perça de trous plus ou moins nombreux, et ils servaient alors de canules pour porter des injections jusqu'au fond du vagin ; tel est celui que Paré a figuré au chapitre 29 du Livre des **Tumeurs en général,** tome I, p. 369, et celui qu'il représentera tout à l'heure au chapitre 57 du livre actuel. Enfin, quant aux pessaires solides placés à demeure dans le vagin pour remédier à la chute de la matrice, la première mention que j'ai trouvée ne remonte qu'au XV^e^ siècle ; j'ai noté dans mon introduction, page XCV, que Matthieu de Gradi avait conseillé, pour un prolapsus utérin, un pessaire en cire assez solide, de la forme d'une verge, entouré de laine trempée dans des liqueurs astringentes. C'était encore, comme on voit, quant à la forme et quant aux accessoires, une imitation des pessaires-canules des anciens ; mais celui-ci était en cire et il était plein, et enfin, il devait rester à demeure au moins un certain temps ; trois conditions nouvelles et qui allaient ouvrir la voie à de plus heureuses modifications. Et cependant, chose remarquable, près d'un siècle après Matthieu de Gradi, Franco en parlant de la **Cheute de Matrice,** ne sait encore appliquer d'autres pessaires que des pessaires médicamenteux. Enfin, trois ans après la dernière édition de Franco, A. Paré figurait ses pessaires ovales.

« Ici une question se présente : cette invention était-elle

à lui ? Il ne la revendique point comme sa propriété, mais il en est ainsi de plusieurs choses qui lui appartiennent.

« Il semble cependant que des pessaires de diverses formes étaient depuis longtemps dans la pratique, sinon des chirurgiens, au moins des barbiers et des femmes ; c'est ainsi qu'en parlait, en 1581, l'un des amis de Paré, Rousset, dont je transcrirai ici le curieux passage :

« Or n'est-il de merveille, s'il n'en a jamais esté par les anciens rien parfaictement escrit, car il y a une infinité de petits et gentils aydes expérimentés par les femmes aussi industrieuses à se secourir en telles maladies et nécessités d'elles-mêmes, comme de leur nature vérécondes à s'en descouvrir aux hommes, lesquels sont secrets entre elles ; de sorte que la plus part de leurs médecins mesmes ne les scavent pas, et croy que cestuy en a esté un pour long-temps. Mais aujourd'huy, quelques chirurgiens en font livres et leçons, et ce diversement : scavoir est quant à la matrice (sans doute matière) de quoy ils sont faits, quant à la figure et quant à l'usage : car les uns les font de seule cire, quelques uns d'argent ou d'or creux et pertuisé, les autres de liège ciré. Item, les uns le font rond, les autres en ovale, les autres triangle ou quadrangle inéquilatéral à angles obtus ; les uns en forme de cœur applatie ; quelques uns de rondeur oblongue et tronquée : les uns rond en plat, pertuisé au milieu ou non. Aussi, plusieurs l'appliquent avec une cordette pour l'attirer mieux dehors, quand ils veulent : les autres seul, sans qu'on soit guères empesché de l'oster qui voudra, aussi bien que s'il y avait un cordon : les autres ne l'ostent nullement, etc... »

(**De l'enfant. Coesarien, page 176**) :

« Il cite plus loin, pages 180 et suivantes, une femme qu'il visita en 1579, et qui, depuis 40 ans, portait le même pessaire en liège, qui lui avait été fait par son père ; ce qui nous reporte à 1539. Ce père s'appelait Joannet Herauldié, dit Finet, et il était alors barbier à Gisors. Rousset voudrait même faire remonter l'emploi du pessaire à Hippocrate, en vertu de l'aphorisme 48 du 5e livre, qu'il rend ainsi :

Si uterus intra loxes situs deciderit, ou **desilierit, necessarium est emmotum, ou linamentum fieri;** et plus tard, dans son édition latine, il signala un autre passage d'Hippocrate, où

la grenade semble avoir été employée en qualité de pessaire à demeure. Rousset croyait d'ailleurs, que le pessaire se plaçait dans la cavité de la matrice même, et non pas dans le vagin.

« Suivant Bauhin, dans l'appendice qu'il joignit à sa traduction latine de Rousset, les femmes allemandes se servaient d'une peloton de fil recouvert de cire vierge, d'autres d'une noix vidée et recouverte de cire à l'extérieur, de manière à lui donner la forme et presque le volume d'un œuf de poule, et **c'est d'un pessaire de ce genre,** ajoute-t-il, **que l'on se sert pour les grandes dames d'Allemagne quand elles ont une chute de matrice.** Il convient de remarquer qu'à ce texte, Bauhin joint une figure de pessaire ovale qui est copié de la façon la plus servile sur la planche d'A. Paré.

« La belle-mère de Bauhin, femme très versée dans la pratique de la médecine, confectionnait des pessaires circulaires avec la racine de vigne sauvage, recouverte de cire vierge, à laquelle elle ajoutait un peu de poix blanche ou de térébenthine. Enfin, Jean Bauhin, le frère de l'anatomiste, avait imaginé de soutenir la matrice avec un cercle en fil d'argent arrondi supporté par une fourche à trois branches.

« C'est là assurément la mention la plus ancienne de nos pessaires à tige. Bauhin en cite d'autres encore faits de fer blanc recouverts de cire ; il pense que certains pessaires sont poussés jusque dans la cavité utérine, mais pour ceux qu'il a pu mieux étudier, savoir : le pessaire ovale de fil ou de coque de noix, le pessaire circulaire de sa belle-mère et le pessaire à tige de son frère, il exprime très nettement l'idée qu'ils sont placés dans le vagin, ou, comme on s'exprimait alors, **in collum uteri.**

« On voit que Paré, mieux instruit par l'expérience, n'est tombé ni dans l'erreur complète de Rousset, ni dans la demi-erreur de Bauhin. »

Au XVIII[e] siècle, la mode fut aux **pessaires à l'anglaise,** comme en témoigne ce prospectus du Frère Célestin, prieur de Saint-Thibaud en Berry :

« Il traite aussi de tous relâchements et descente de matrice et fait des pessaires à l'anglaise pour la soutenir, en même temps qu'il la fortifie par ses remèdes. »

Mais ce n'est qu'au XIX[e] siècle que la fabrication des pessaires fut entièrement renouvelée par l'emploi du caout-

chouc qui devait transformer si notablement toute une catégorie d'accessoires pharmaceutiques : poires, coussins, vessies à glace et à eau chaude, tubes, etc...

Le 14 décembre 1831, Antoine Salmer, fabricant d'instruments de chirurgie en caoutchouc pur, demeurant rue de la Sorbonne n° 4 à Paris, adresse à S. E. le Ministre du Commerce et des Travaux Publics la requête suivante, accompagnée d'échantillons (1) :

« Après avoir obtenu, sur la demande qu'il vous a faite, un brevet d'invention et de perfectionnement, le 14 novembre, pour ses pessaires en caoutchouc pur, voulant aujourd'hui les livrer au commerce, désirerait, en vous les déposant, qu'il en soit donné connaissance à l'Académie Royale de Médecine. En conséquence, il vous prie de bien vouloir les lui remettre, après avoir désigné dans le nombre des membres qui la composent, deux commissaires qui seraient chargés de faire, le plus promptement possible, un rapport particulier sur tout ce qu'ils peuvent présenter d'intéressant dans leur fabrication et spécialement sur les résultats avantageux qu'ils doivent offrir à la Médecine et à la Chirurgie françaises.

« C'est en attendant votre décision à cet égard que j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, etc.... »

Le 1er février, le Ministre transmettait au Baron Portal, Président de l'Académie Royale de Médecine, les échantillons du sieur Salmer, en le priant de lui faire connaître les résultats de l'examen qui en serait fait.

Mais pour une raison que nous ignorons, le fabricant de pessaires se ravisa et en informa en ces termes le ministre, à la date du 18 juillet 1832 :

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de vous présenter des objets nommés pessaires, sondes, etc...., pour être examinés par l'Académie Royale de Médecine. Mais j'ai changé de résolution, Je vous prie de demander ces objets à l'Académie pour me les faire remettre, parce que je ne demande pas de rapport. J'attends votre complaisance pour les demander le plus tôt possible.

« Je suis, Monseigneur, avec un profond respect, etc... »

(1) Archives du Ministère, n° 6486.

Il est regrettable que ce rapport n'ait pas été mis à exécution. Nous y aurions certainement trouvé de précieuses indications sur ce que pensait l'Académie d'une fabrication toute nouvelle où l'industrie française devait bientôt prendre une place de tout premier rang.

Les catalogues pharmaceutiques que nous avons consultés, depuis plus d'un demi-siècle, nous renseignent sur les types de pessaires qui furent successivement de vente courante.

En 1860, pessaires à air fixe, ronds ou ovales, petits pessaires Simpson, pessaires à réservoir d'air de Gariel ; dix-sept ans plus tard, nous retrouvons ces derniers en forme de poire, gimblette, pomme, cuvette, à côté des pessaires ronds ou ovales moulés, et à air fixe. Au début du siècle, voici les pessaires du Dr Dumontpallier, ceux en aluminium de Sims ou en caoutchouc durci de Hodge, les pessaires malléables, intérieur plomb, et ceux en celluloïd. On trouve encore, sur les catalogues de cette époque, le pessaire-préservatif pour femmes, forme chapeau ou à fond plat, prohibé depuis par la loi du 31 juillet 1920, interdisant la vente des remèdes, substances et instruments anticonceptionnels.

La plupart de ces pessaires ont aujourd'hui disparu, et on voit le chemin parcouru depuis le primitif pessaire à la semence d'ail que préconisait Celse.

VII

SONDES ET BOUGIES

Tout autant que la fabrication des pessaires, celle des sondes a été complètement renouvelée par l'emploi de la gomme et du caoutchouc.

Importée du Nouveau Monde vers 1775, la gomme élastique fut presqu'aussitôt utilisée en chirurgie. En 1789, un Français, Delamotte, ayant découvert un nouveau procédé de cuisson et d'oxydation de l'huile de lin, obtint ainsi une nouvelle gomme extra-souple, avec laquelle il fabriqua des sondes et bougies urétrales, formées d'un tissu de coton recouvert de cette gomme.

« Depuis cette époque, lit-on dans un rapport officiel, qui date d'une vingtaine d'années (1), la fabrication des instruments en gomme est restée une spécialité française et d'une incontestable supériorité sur les fabrications des autres pays: tous les perfectionnements, tous les progrès viennent de France, tous les nouveaux modèles de sondes, explorateurs, instillateurs, mandrins en gomme portent, dans l'univers entier, les noms de savants français, ceux des professeurs Guyon, Albarran, Tuffier et Legueu, des docteurs Mercier, Desnos, Pasteau, Bazy, Janet.

« Bien que de date relativement récente, les instruments de chirurgie en gomme tiennent une grande place dans les opérations parce que leur fabrication a atteint un haut degré de perfection. On est parvenu, en effet, à leur donner soit la consistance la plus rigide, soit la souplesse la mieux adaptée,

(1) Rapport général sur l'exposition française des Arts et Sciences appliqués à la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie et l'Hygiène sanitaire au Val-de-Grâce (avril 1925, classe XI: Instruments de Chirurgie).

à les calibrer exactement, à leur donner le poli et la netteté de surface qui supprime toutes les aspérités, à empêcher qu'ils ne se détériorent avec les changements de température et à supporter sans altération de fréquentes stérilisations. »

C'est au début du siècle dernier que la fabrication des instruments de chirurgie en gomme élastique commença à se développer. Nous avons retrouvé aux Archives un dossier concernant un certain Féburier, fournisseur des hôpitaux civils et militaires de la Marine, établi 51, rue du Bac à Paris, et qui s'était spécialisé dans cette fabrication (1). Peu après la chute de l'Empire, il publia une brochure où il était fait allusion aux difficultés qu'il avait eues à surmonter pour rendre la gomme élastique propre à la confection de toutes sortes d'instruments : « J'ai senti également, disait-il, à l'occasion des sondes de gomme élastique destinées aux maladies des voies urinaires, combien il est important pour les malades et les chirurgiens de pouvoir déterminer, d'une manière précise et absolue, la grosseur des sondes qu'ils désirent se procurer. J'ai fixé leur diamètre sur un gradomètre, depuis le n° 1 jusqu'à 12. Il n'y aura donc plus d'équivoque dans les commandes. »

Ce texte témoigne du succès obtenu, dans le traitement des maladies des voies urinaires, par les sondes et bougies de gomme élastique, vite adoptées par les chirurgiens de cette époque, qui avaient abandonné les corps emplastiques. Mais il faut croire que la fabrication nouvelle n'offrait pas toujours toutes les garanties désirables, puisque Féburier déplore que certains de ses concurrents ne songent qu'à vendre au rabais leurs instruments mal confectionnés et peu solides.

Lui se vante au contraire de mettre tous ses soins au perfectionnement des sondes et bougies, et ne néglige pas d'indiquer les précautions à prendre pour leur conservation. Si le froid les dessèche et les durcit, il recommande de leur rendre leur souplesse et leur poli en les plongeant dans l'eau chaude. Il insiste pour que les instruments en gomme élastique soient conservés dans un endroit sec, « la moindre humidité les déformant et oxydant les mandrins des sondes. »

Si l'on en juge par les planches gravées accompagnant

(1) Archives Nationales, F8, 155.

sa brochure, la fabrication de Féburier était très étendue. Aux sondes œsophagiennes, aux sondes pour la fistule lacrymale, il avait ajouté une sonde de son invention, « se ployant et se redressant à volonté au moyen d'un mécanisme » et qu'il vendait 15 francs. Il vendait également des bougies creuses et pleines, des canules, des pessaires, des bouts de sein, des urinaux, tous articles reproduits dans les planches de sa brochure.

En commerçant avisé, il voulut, en 1816, trouver encore de nouveaux débouchés. Et voici la lettre qu'il adressa alors au Ministre de l'Intérieur :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous exposer que depuis vingt ans, je m'occupe de la fabrication et du perfectionnement des instruments de chirurgie en gomme élastique. J'ai inventé plusieurs modèles qui ont mérité l'approbation des chirurgiens les plus distingués. Je fournis tous les hôpitaux civils, ceux de la guerre et de la marine. Je continue à m'occuper de propager, dans l'intérieur de la France et de l'étranger, l'utilité de ces instruments, qui est si généralement reconnue qu'il n'est pas de chirurgien instruit qui n'en conseille l'usage.

« J'ai senti qu'il ne suffisait pas d'en donner la description par écrit, qu'il serait avantageux pour l'art de guérir d'en faire graver tous les modèles. Dans ce moment-cy, je viens d'en faire exécuter 7 planches que je vous soumets. Mon intention est d'en donner un exemplaire à chaque chirurgien en état de les apprécier.

« Je crois devoir plutôt les rencontrer parmi ceux que le Gouvernement a placés dans ses hôpitaux civils, ou établissements publics. Oserai-je vous prier, Monseigneur, de m'autoriser à faire prendre dans vos bureaux leurs noms et demeures et, par surcroît de votre bienveillance, pour le soulagement de l'humanité et du perfectionnement des arts, m'autoriser à ce que ces exemplaires leur arrivent sous cachet franc de port.

« J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc... »

Une suite fut donnée à cette requête par les services du ministère, puisque le 16 octobre, le chef de la deuxième division en accusait réception à l'un de ses collègues. « Il ne

serait guère possible, écrivait-il, de donner dans les bureaux de ma division, à M. Féburier, une liste exacte des chirurgiens des hospices. Un moyen plus facile serait d'envoyer, sous le contreseing du ministre, un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage à chaque préfet, en le chargeant de les distribuer aux chirurgiens des établissements publics de son département. Mais M. le sous-secrétaire d'Etat, que j'ai eu l'honneur d'entretenir de cet objet, a pensé que l'on ne pourrait faire cet envoi que dans le cas où l'utilité des inventions de M. Féburier serait constatée par le témoignage de la Faculté de Médecine ou tout autre compétent. »

***

C'est le médecin français Auguste Nélaton (rendu célèbre par les soins qu'il donna, en 1862, à Garibaldi blessé au combat d'Aspromonte), qui eut l'idée de substituer le caoutchouc à la gomme pour obtenir des sondes, bougies et drains encore plus souples ; ces instruments devinrent universellement connus et gardèrent le nom de leur inventeur. Ces sondes molles, couramment employées, pour le cathétérisme de l'urètre notamment, ont permis de faciliter leur introduction en évitant le frottement douloureux et dangereux des anciennes sondes métalliques. Ce sont encore des médecins français, Malecot et Pezzer, qui furent les créateurs des célèbres sondes à demeure, les seules employées sans concurrence étrangère.

La fabrication des sondes s'est fortement ressentie du bouleversement apporté par la guerre à l'industrie du caoutchouc. Aux Etats-Unis, la consommation du caoutchouc naturel a baissé de plus des deux tiers entre 1941 et 1944, malgré l'augmentation des besoins, En vain les pays coupés de leur source d'approvisionnement en caoutchouc naturel ont-ils développé l'industrie du caoutchouc synthétique ; le produit naturel gardait sur celui-ci une supériorité qui le rendait à peu près irremplaçable.

La sonde que les anciens appelaient **catheter** (de καθιεναι, plonger) fut tout d'abord un instrument métallique, Son emploi était encore très restreint au XVII[e] siè-

cle, comme en témoigne une intéressante étude de M. L. Kauffeisen (1) :

« La sonde est un instrument si indispensable au médecin, écrit-il, qu'il semble qu'elle a dû figurer dans l'arsenal thérapetique dès les temps les plus reculés. Un médecin, ou plutôt un chirurgien barbier sans sa sonde devait être aussi rare qu'un apothicaire sans sucre. Cependant, le fait que rapporte le Dr Lemaire, dans la **Chronique Médicale** de janvier 1922, me fait croire qu'un point d'interrogation n'est pas inutile. En 1632, des médecins des plus renommés (deux dentre eux étaient les propres médecins du Cardinal de Richelieu, et deux autres des professeurs de l'Université de Bordeaux) auraient, faute d'un simple sondage, laissé périr leur illustre client, si par une chance heureuse, il ne s'était trouvé un cinquième docteur pour sauver la situation, grâce à un petit instrument de son invention. »

En 1632 en effet, peu après l'exécution à Toulouse du duc de Montmorency, Richelieu, revenant d'apaiser les troubles du Languedoc, se dirigea vers Bordeaux. Il fut pris; en cours de route, d'une subite rétention d'urine et les médecins qui le soignèrent firent appel à Jean de Mingelousaulx, maître chirurgien juré de la ville de Bordeaux, inventeur des bougies canulées pour les rétrécissements de l'urèthre, dont l'habileté et les succès étaient notoirement connus à Bordeaux.

« Défunt mon père, écrit son fils, se servait au lieu d'**algalie** (2), de bougies canulées, qu'il poussait si habilement dans la vessie que le malade n'en ressentait aucune douleur, ou elle était très petite, et ne pouvait estre blessé ny écorché dans le canal de la verge, ny dans le col, ny dans sa capacité...

« Mon père proposa de faire pisser le Cardinal de Richelieu par le moyen de ses bougies canulées, et comme elles étaient inconnues aux médecins de la Cour, il les fallait faire voir et leur faire observer que, par leur corps doux, souple et pliant, elles ne pouvaient, en aucune manière, blesser ou piquer le col de la vessie comme font ordinairement les algalies. »

Ainsi fut guéri Richelieu.

(1) La sonde de Richelieu (Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, avril 1922).

(2) Sondes métalliques, généralement en argent.

« Mingelousaulx, ajoute M. Kauffeisen, nous apprend ensuite que ces bougies étaient faites d'une livre de cire blanche et de quatre onces de mastic en poudre. Le mélange était coulé dans un moule. Mais, remarque le Dr Lemaire, il ne nous apprend pas combien de débris de ses sondes restaient dans les vessies des patients. Nous pouvons calmer les inquiétudes du Dr Lemaire. Pour éviter qu'aucune partie de cire ne se détache de la sonde, il suffisait d'introduire dans le moule une mèche de même longueur. »

Innombrables ont été les modèles de sondes, depuis celle de Doléris pour les lavages utérins, celle d'Anel pour sonder les points lacrymaux, jusqu'à celle de Belloc pour le tamponnement des cavités nasales, en cas d'épistaxis graves. Rappelons en passant que l'inventeur de cette sonde était un chirurgien du XVIII[e] siècle, qui s'appelait en réalité Bellocq et dont le nom a été déformé par homonymie avec un autre médecin.

Les sondes longues, de même que les bougies ou crayons médicamentaux, figurant parmi les appareils pouvant avoir, en même temps qu'une destination médicale, un but anticonceptionnel, ne doivent être délivrées que sur ordonnance.

VIII

SERINGUES

En juin 1945, l'Académie de Médecine poussait un cri d'alarme sur l'alimentation plus qu'insuffisante des industries pharmaceutiques, faute de charbon et de transports. Le Professeur Fabre signalait notamment qu'on n'avait même plus de verre pour la fabrication des ampoules, ni de seringues pour les injections.

L'origine de la seringue est livrée à des légendes qui nous paraissent aujourd'hui plus ou moins vraisemblables. Pline et Galien en font remonter l'origine aux Egyptiens, qui, à les en croire, n'auraient fait que suivre l'exemple de certains oiseaux. Et le médecin Guy de Chauliac, qui composa, en 1363, un Traité longtemps regardé comme classique, confirme leur dire : « Clystère a été prins, dit-il, de l'oiseau nommé cigogne, laquelle ayant douleurs dans le ventre, prend de l'eau de mer dans son bec et se la jette par derrière. »

Fable aussi discutable que celle qui veut que la saignée provienne de l'exemple des rhinocéros, lorsqu'ils se frottent contre les arbres rugueux au point de se faire saigner.

Le **clyster** était connu des latins, ainsi bien que d'autres types de seringues. On a retrouvé dans les fouilles de Pompeï une seringue à oreilles (**clyster auricularius**), qui prouve que les médecins contemporains de l'empereur Auguste connaissaient déjà l'art des injections.

Pline ne nous dit-il pas (1), « que l'eau de mer tiède s'administre en clystère et que c'est, de toutes les fomentations, la meilleure, dit-on, pour l'enflure des testicules, pour les engelures, les démangeaisons et les dartres ».

(1) Histoire Naturelle. Livre XXXI.

En France, on attribue à Marcus Gatenaria la première seringue classique, modèle de celle que Molière devait plus tard donner pour attribut aux médecins qu'il prenait pour cibles. Elle daterait ainsi de 1458. Avant cette date, quand on voulait nettoyer l'intestin d'un malade, on se servait d'une corne de bœuf perforée à sa pointe, ou d'une vessie de porc emmanchée d'une canule en sureau.

C'est en 1480 que la seringue fit son entrée officielle à la Cour, Louis XI souffrant d'une constipation opiniâtre. Elle devint bientôt à la mode. Ce fut à qui, parmi les grands, ferait usage des plus luxueuses, en argent, en vermeil, en nacre ou en écaille. La seringue ne figure pas seulement sur les enseignes des Apothicaires, mais aussi sur les murs de leurs officines, et la fantaisie des peintres décorateurs lui prête les aspects les plus inattendus : seringues ailées, seringues chevauchées par des apprentis au tablier relevé. Il n'est pas jusqu'à certaines églises où elle ne pénètre, puisqu'elle est représentée à Paris, sur les stalles de l'église Saint-Gervais.

Nous trouvons dans Ambroise Paré (1) un paragraphe relatif à une seringue permettant de s'administrer soi-même un clystère :

« Mais d'autant qu'il y a certaines femmes qui, pour nulle chose, voudraient prendre un clystère de la main d'un homme, pour une vergongne qu'elles ont de se montrer ; à ceste cause, j'ay fait portraire cet instrument, duquel elles se pourront aider à recevoir ledit clystère, mettant par devant (ayant les fesses eslevées) la canule dans le siège, puis versera la liqueur dedans. »

Suivait la figure de « cet instrument par lequel les femmes se peuvent bailler elles-mêmes un clistère ». Il faut croire que cette innovation eut du succès, puisque la Faculté recommandait peu après l'usage d'une seringue inventée par le médecin hollandais Regnier de Graaf (qui s'était lui-même inspiré de Paré) et dont la canule, fixée à l'extrémité d'un tube flexible, permettait de prendre un clystère sans le secours d'un apothicaire. La seringue fit désormais partie des accessoires qu'on emportait en voyage et aux eaux.

(1) Livre 18 : Chapitre LVII, intitulé : la cure de suffocation de la matrice (édition de 1573).

Ce qui n'empêchait pas les apothicaires d'administrer encore force clystères, « Partout, chez Nicolas Houël comme chez L. Simon ou P. Citoys, on trouve des seringues en argent, en étain, en fer, etc... Citoys en possède six, dont une d'argent (1) ».

Telle était la force de l'habitude chez les preneurs de clystères que Montaigne cite (2) le cas d'un marchand de Toulouse « qui avait souvent besoing de clistères et se les faisait diversement ordonner aux médecins, selon l'occurrence de son mal ». Il suffisait que son apothicaire fit mine, avec toutes les formes voulues, de lui en administrer un pour qu'il se sentît soulagé.

Parmi les malades imaginaires ou non, qui, comme le bonhomme Argan, ne pouvaient se passer de leur clystère quotidien, c'était souvent à qui ferait usage des plus luxueuses seringues.

Dans un chapitre de son « Histoire des Apothicaires », le Dr A. Philippe a rappelé qu'il existait des seringues si belles que les dames les plus prudes en ornaient leurs toilettes, à la façon de Mme de Pompadour, qui en faisait dans son boudoir un véritable étalage.

Et le Dr Tuffier, de son côté, a signalé (3) que certaines seringues d'autrefois étaient de véritables chefs-d'œuvre de fine et précieuse ciselure. « De capacité restreinte, précise-t-il, elles avaient un usage exclusivement chirurgical. Elles avaient pour but d'irriguer les cavités d'abcès ou les plaies sanieuses. Certaines d'entre elles étaient destinées aux injections uréthrales. »

Les seringues pour injections antisyphilitiques se prêtaient moins à de telles parures. Elles étaient le plus souvent d'étain, comme nous l'indique une brochure publiée en 1771 :

Des bons effets du remède végétal antivénérien du sieur Agironi, botaniste

et où ce spécialiste conseille au malade de « se seringuer avec la **liqueur consolidente** », en employant « **une petite seringue d'étain dont le bec soit très court** ».

Au XVII^e^ siècle, alors que « l'herbe à la reine », c'est-à-

(1) Maurice Bouvet : Histoire de la Pharmacie en France.
(2) Essais. Livre I. Chapitre XXI.
(3) Rapport cité.

dire le tabac, passait pour une panacée contre un grand nombre de maux, le médecin danois Thomas Bartholin, qui professa la médecine à Copenhague, eut l'idée de faire établir un appareil qui permettait à chacun de s'administrer, à la façon d'un clystère, des fumigations de tabac. Son appareil était imité de celui que lui avait prêté un chirurgien de Hambourg, qui, disait-il, « se procurait la liberté du ventre deux ou trois fois par semaine avec cet instrument ».

Mais revenons à la seringue. Dans l'historique de ses perfectionnements pour les injections hypodermiques, on ne saurait oublier Pravaz, qui a donné son nom à la plus connue de toutes. C'était un médecin lyonnais, né sous la Révolution, qui s'occupa surtout d'orthopédie et fonda l'Institut Orthopédique de Lyon.

« La seringue primitive de Pravaz, écrit M. Payri dans sa thèse déjà citée, était constituée par un cylindre en verre portant une monture métallique et le piston en métal se terminait par une rondelle de cuir.

« Luer imagina une seringue complètement en verre qui, aujourd'hui, est la seule employée sous le nom de seringue de Pravaz. »

L'essentiel progrès dans la fabrication des seringues a été, en effet, d'aboutir à une stérilisation facile et rapide, réalisée d'après les théories pastoriennes qui eurent tant de mal à s'imposer.

IX

ACCESSOIRES DIVERS ET CONCLUSION

Nous avons vu à propos des biberons, ventouses, sondes, pessaires, quelle place tient le caoutchouc dans la fabrication des accessoires de pharmacie. Sa flexibilité, sa souplesse, sa résistance et son imperméabilité, ont multiplié à l'infini, les formes de son emploi. Il est devenu indispensable, puisqu'on le retrouve aussi bien dans la confection des seins artificiels en caoutchouc moulé que dans celle des poires à injections, des vessies à glace de toutes formes, pour le ventre, les yeux ou le cou, des tubes à douches, suspensoirs, coussins et sondes. Et il a en outre permis aux chirurgiens et à leurs aides de réaliser une asepsie complète en faisant usage de gants de caoutchouc mince, pouvant être rigoureusement stérilisés à l'autoclave ou par ébullition.

« Si l'idée première du gant de caoutchouc, lit-on dans un rapport déjà cité (1), est due au chirurgien américain Halsted, qui les utilisa en 1889, on peut dire que c'est un Français, le Dr Chaput, qui conçut leur réalisation pratique en 1900. Son modèle parfaitement adapté, tout en laissant aux doigts une grande aisance pour la préhension des objets, réalise l'asepsie intégrale, à la fois pour le patient et pour le chirurgien. Leur emploi tend de plus en plus à se généraliser, et même, dans la pratique courante, en cas de maladie contagieuse ou d'abcès, médecins et infirmières préfèrent de beaucoup le gant de caoutchouc à l'usage périmé du nettoyage des mains même à l'eau bouillie, à l'alcool ou au sublimé, dont la répétition finit par ronger la peau, sans toutefois l'aseptiser. »

Le même souci de ce danger de contagion se retrouve dans un autre accessoire de vente courante, qui ne date guère

(1) Rapport général sur l'Exposition française des Arts et Sciences appliqués à la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie et l'Hygiène sanitaire (1925).

que de deux siècles : les **préservatifs.** En 1775, Astruc, dans son « **Traité des maladies vénériennes** » (1), nous les présente comme une nouveauté, dont il ne se montre guère partisan :

« On dit qu'en Angleterre, écrit-il, certaines gens, perdus de débauche, se servent depuis peu d'une peau mince et sans couture, faite en forme de fourreau (on l'appelle en anglais **condum**) dont ils couvrent la verge, avant le dangereux assaut où ils vont s'exposer, s'imaginant qu'étant armés de cette façon, ils seront à l'épreuve des coups....

« Mais qu'ils se trompent lourdement ! Car la précaution est absolument inutile, si ce fourreau est crevé, ou déchiré en quelque endroit, s'il vient à crever ou à se déchirer dans l'action ; si à force d'être ramolli par un frottement réitéré, il laisse passer, à travers son peu d'épaisseur, l'humeur virulente dont il s'imbibe. Or, il est visible que quelqu'un de ces accidents doit souvent arriver. Un ancien demandait autrefois si l'on ne devait pas mettre au rang des morts ceux qui naviguent en pleine mer, parce qu'ils ne sont séparés de la mort que par l'épaisseur d'une planche de quatre doigts. Ne peut-on pas demander de même s'il ne faut pas compter parmi les gens infectés ceux qui, chaque jour, ne se trouvent éloignés de l'infection que de l'épaisseur d'une peau mince, poreuse, facile à pénétrer et le plus souvent déchirée. »

On voit par là combien la fabrication des préservatifs, à ses débuts, était défectueuse et quels progrès ont été réalisés depuis lors.

La vente de ces articles ne se pratiquait encore que clandestinement dans les premières années du siècle dernier, comme en témoigne cet extrait du « Dictionnaire des Sciences Médicales » en soixante volumes publié en 1820 (2) :

« On donne à Paris le nom de « redingotes anglaises » à de petits sacs préparés avec l'appendice cæcal de quelques quadrupèdes et qui servent à préserver les parties génitales de l'absorption du virus vénérien. M. Cullerier donne à cette espèce le nom de capote de santé.

« Il y a environ 65 ans que cette invention fut faite à

(1) 3e édition, Tome III, livre III, chapitre II.

(2) L'article, signé des initiales F. V. M., était de Mérat, auteur avec de Lens, du « Dictionnaire Universel de Matière Médicale ».

Londres par un nommé Condom, dont elle a retenu le nom dans ce pays.

« M. Swediaur remarque que cette découverte, dont l'utilité eut dû valoir à son auteur la reconnaissance de ses compatriotes, ne fit que le déshonorer dans l'opinion publique et qu'il fut même obligé de changer de nom, bien qu'il ne fit point de son procédé l'objet d'une spéculation mercantile.

« On prépare les redingotes anglaises avec les appendices cæcaux du veau, du mouton, de l'agneau, afin d'en avoir de différents calibres, et non avec l'intestin cæcum, comme le dit M. Swediaur, parce qu'il ne faut point qu'il y ait de couture à ces étuis qui pourraient blesser la partie sur laquelle on les applique, et donner entrée au virus syphilitique. On lave cette portion intestinale, on la fait sécher en la distendant avec du papier ou du coton et on l'assouplit ensuite en la frottant entre les doigts avec un peu de son et d'huile. On pratique à l'extrémité ouverte une coulisse dans laquelle on passe un cordon qui sert à fixer cette enveloppe. Lorsqu'elle est bien préparée, elle doit être transparente, comme le taffetas ciré, bien souple, point plus mince dans une place que dans l'autre, parce qu'elle pourrait se rompre là, et encore moins doit-elle être percée. On doit visiter avec soin les redingotes anglaises, avant de s'en servir, afin de s'assurer de ces deux dernières conditions, qui sont les plus essentielles de leur confection, à cause des inconvénients qui peuvent en résulter.

...« Sous le rapport de la sécurité, l'emploi de ce moyen, lors de commerce impur ou douteux, est d'un avantage considérable. Si le moraliste le blâme, à cause de la facilité qu'il apporte à des relations réprouvées, la médecine ne peut qu'en approuver et en provoquer l'usage de tout son pouvoir, puisqu'il devient un obstacle à la contagion vénérienne.

...« M. le Dr Fournier a judicieusement conseillé l'usage de ce moyen au mari d'une nourrice, pour éviter une fécondité nuisible à l'allaitement.

« Le mystère que l'on met dans la vente de ce préservatif est vraiment fâcheux. On n'en trouve sous le manteau que chez quelques marchands d'objets de taffetas ciré au Palais Royal à Paris, tandis que leur débit devrait être général et avoir lieu chez les pharmaciens... On vend publiquement le remède contre la vérole et l'on n'ose pas en faire de même du moyen prophylactique.

« Il faut éviter de se servir de condoms qui aient déjà été employés, comme cela arriverait si l'on en achetait à ces officieux revendeurs qui vous en offrent à demi-voix dans les promenades publiques. »

Le passage de cet article souhaitant que le débit des « redingotes anglaises » eut lieu chez les pharmaciens indigna Cadet de Gassicourt qui, dans le « Journal de Pharmacie » de janvier 1821, publia cette protestation :

« Dans le courant de la semaine dernière, deux jeunes femmes se sont présentées à ma Pharmacie et m'ont demandé mystérieusement des **capotes de santé.** Je les priai de s'expliquer, la plus jeune baissa les yeux en rougissant et se retira sans me répondre ; l'autre qui paraissait mariée et qui sans doute avait un désir plus vif d'être satisfaite, me dit : « Je vous demande, Monsieur, deux douzaines de **spencers préservatifs,** ou si vous aimez mieux, de **vêtements parasyphilitiques ».**

Après avoir donné libre cours à sa stupéfaction, Cadet ajoute :

« Je ne connais aucun de nos confrères qui ne se crut insulté par la proposition de M. F.V.M. Je n'en excepte pas même ceux qui se respectent assez peu pour accepter des dépôts de remèdes secrets.

....« Ce n'est pas au moment où le Gouvernement jette du lustre sur la Pharmacie, en l'admettant à faire partie d'une Académie Royale (1), qu'elle consentirait à s'avilir en convertissant ses Officines en archives de prostitution. »

Aujourd'hui où les préservatifs sont non plus au cæcum de mouton, mais en baudruche ou en caoutchouc soie, la pudique révolte de Cadet de Gassicourt nous paraît « dater » quelque peu.

Ne quittons pas ce sujet sans signaler que d'aucuns ont mis en doute l'existence du Dr Condom, qui aurait donné son nom à ces minuscules cuirasses. Le Dr H. Le Pileur, médecin de Saint-Lazare, tient pour indéniable que **Condum,** défiguré par une prononciation vicieuse, n'est rien **autre** que l'accusatif du mot latin **condus** dérivé de **condere** qui, dans une de ses acceptions, veut dire : cacher, protéger.

(1) L'Académie de Médecine fondée en 1820.

Ce qui prouve qu'on trouve de tout dans l'histoire des Accessoires de Pharmacie, même des débats étymologiques.

⁂

Mais on y trouve surtout — et nous ne saurions trop y insister en concluant — un enseignement que nos confrères n'ont peut-être pas eu assez l'occasion de mettre à profit. Le pharmacien n'a pas seulement intérêt à connaître, en professionnel expérimenté, le fonctionnement et l'usage des Accessoires qu'il débite couramment. Pour « vendre à ses clients de la satisfaction et, si possible, de la satisfaction durable », selon la pittoresque expression de MM. Dufau et Toraude, il est bon qu'il soit aussi familiarisé avec l'origine, l'historique, les perfectionnements successifs des multiples accessoires qui lui sont demandés.

Si cette étude pouvait aider nos confrères à acquérir une expérience plus approfondie des articles qui en font l'objet, nous estimerions que notre effort n'a pas été inutile et que nous n'avons pas lieu de nous appliquer le mot décevant de Quintilien : **Frustra laboravimus.**

LES PRIX DES ACCESSOIRES

Nous ne pouvons songer à passer en revue depuis plusieurs siècles les variations de prix de quelques-uns des accessoires que nous venons d'étudier, les indications contenues dans les mémoires d'apothicaires portant bien plus souvent sur les remèdes fournis que sur les appareils.

Contentons-nous de mettre en comparaison certains prix recueillis dans les catalogues généraux publiés, depuis près d'un siècle, par quelques maisons spécialisées dans la fourniture des accessoires de Pharmacie (1).

Voici d'abord un tarif à l'usage de la Société des Pharmaciens d'Amiens en 1844 (2) :

Instruments en gomme élastique

Bougies	1 fr.
Bougies emplastiques	0 fr. 30
Bouts de sein	1 fr.
Canules, petites	1 fr.
Canules moyennes	1 fr. 50
Canules grandes	2 fr.
Canules à injections pour femmes	2 fr. 25
Pessaires	3 fr.
Sondes	1 fr. 25
Collier d'ambre, la pièce	2 fr.
Collier de dents de loup	2 fr.
Collier de pivoine	1 fr.

(1) Les catalogues consultés sont ceux des maisons Henri Brunet, Ouarnier-Potage, Saget et Morchain, Goussé, Ring-Malbernat, Menier, Bachelet, etc...

(2) Collection de M. Bouvet.

A l'heure actuelle, à cent ans d'intervalle, les

Bougies coûtent environ ..... 27 fr.
Les bouts de sein ..... 15 fr.
Les canules de verre ..... 10 fr.
Les pessaires façon Dumontpallier .. 45 fr.
Les sondes de Nélaton ..... de 20 à 35 fr.,

c'est-à-dire de 6 à 27 fois plus qu'en 1844, selon les articles.

En 1880, le prix des biberons de Mme Breton, dont nous avons parlé, est de 1 fr. 85 pièce pour les biberons plats en crital, bouchon buis, de 3 fr. pour les biberons ronds en cristal renforcé première qualité. Les bouts de sein de la même marque valent 0 fr. 85, les tétines 0 fr. 25.

A la même époque, les biberons Charrière, flacon en cristal, mamelon en ivoire flexible, monté sur bois, valent 5 fr. pièce, comme les biberons Darbo à spirale, monture en buis. Le biberon Thier à tube pliant coûte 1 fr. de moins, tandis que les biberons du commerce sont vendus de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 pièce.

Trente ans plus tard, le biberon **Sein sain** « parfaitement stérilisable et aseptique », vaut 1 fr. 75 avec tétine et olive. Le biberon Marmot, composé d'une carafe, d'une tétine à soupape et d'un écouvillon, coûte 1 fr., le biberon Robert, bouchon verre à vis et tube verre, 0 fr. 80.

C'est dire que le prix des biberons n'avait guère subi d'augmentation avant l'autre guerre. Les biberons Pyrex valent actuellement de 20 à 24 francs et les tétines de 7 à 14 fr. Au contraire, les colliers d'ambre véritable, qui valaient 1 fr. en 1900, coûtent 2 fr. 50 en 1911 ; les colliers « façon ambre » coûtent 30 fr. en 1945 , les bandages qui se vendaient 12 à 84 fr. la **douzaine** en 1860, de 12 à 120 fr. en 1877, coûtent de 6 à 10 fr. **pièce** en 1919 et 250 fr. au plus bas cours actuellement.

Les pessaires qui valaient 3 fr. en 1844, coûtent de 1 à 5 fr. en 1910 ; les ventouses en cristal montées sur poire, dont les prix s'échelonnaient entre 16 et 27 fr. la douzaine en 1877, coûtent de 21 à 28 fr. en 1901, 24 fr. environ en 1939, et 4 fr. 50 pièce aujourd'hui.

On trouve dans les vieux catalogues des environs de 1890 des accessoires de pharmacie entièrement passés de mode:

tel le bonnet réfrigérent en feuille anglaise, méthode de traitement de l'hyperthermie, les moulins à seigle ergoté, médicament obstétrical autrefois employé pour combattre les hémorragies après la délivrance ; les anneaux de dentition plats, les bouts de sein en buis et feuille anglaise ou tout étain, les ventouses tout caoutchouc, les injecteurs cuvette à balle ou à piston, les irrigateurs d'Eguisier et les clysopompes et même encore à cette époque les seringues à lavement en étain « pour homme et enfant ».

Les bas, genouillères, mollets, chaussettes, cuissards, en peau de chien fourrés de laine, ne sont plus aussi qu'un souvenir. Et l'on chercherait vainement, dans les modernes officines, ces « éponges mignonnettes de sûreté » à rubans de soie, qui, par douzaines, étaient naguère encore de vente courante, avant la loi prohibitrice, ainsi d'ailleurs que les pessaires à chapeau.

Les accessoires de Pharmacie ont subi de nos jours une augmentation qui n'est, hélas ! que trop justifiée par la hausse des matières et cette augmentation est loin d'avoir subi la même courbe selon l'objet auquel elle se rapporte. Mais le temps n'est plus de l'arbitraire qui régnait dans les vieux mémoires d'apothicaires. Une seringue à injections, un bassin sont tarifés d'après leur marque ou selon un barème rigoureux et la clientèle n'est pas exposée, quand elle a besoin d'accessoires, à ouvrir son porte-monnaie au petit bonheur.

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

Dr Amin GEMAYEL. — L'Hygiène et les Médecins à travers la Bible.

ASTRUC. — Le cabinet secret des grands préservatifs et spécifiques.

BOUVET (Maurice). — Histoire de la Pharmacie.

Dr CABANES. — Mœurs intimes du Passé.

CADET DE GASSICOURT. — Formulaire magistral et Mémorial Pharmaceutique.

CELSE. — Traité de Médecine.

DAREMBERG et SAGLIO. — Dictionnaire des Antiquités.

Dr DELAUNAY (P.). — La Vie Médicale aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Dr DENEFFE. — Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne.

DENEUX. — Mémoire sur les bouts de sein et mamelons artificiels.

Dr FALIGOT. — La Question des remèdes secrets sous la Révolution.

LAVEDAN (P.). — Dictionnaire des Antiquités.

LEMERY. — Traité Universel des Drogues simples.

LITTRE et GILBERT. — Dictionnaire de Médecine.

MARTIN (Ct). — Les Fusaïoles en pierre ornementée du département des Côtes-du-Nord.

MONAL (E.). — Les Maîtres Apothicaires de Nancy au XVIIe siècle.

Dr MONNIER. — Maladies Vénériennes.

MONTAIGNE. — Essais.

PARÉ (Ambroise). — Œuvres (Editions Malgaigne).

Dr PHILIPPE (A.). — Histoire des Apothicaires.

PLINE. — Histoire Naturelle.

RAINAL (Léon et Jules). — Le Bandage Herniaire, autrefois, aujourd'hui.

REUTTER DE ROSEMOND. — Histoire de la Pharmacie.

SULBLÉ. — Quelques Charlatans célèbres au XVIIe siècle.

TOURNIER. — Le Clergé et la Pharmacie.

Dr TUFFIER. — Rapport sur le Musée rétrospectif de la Classe 16 à l'Exposition de 1900.

X. — Rapport général sur l'Exposition française des Arts et Sciences appliqués à la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie et l'Hygiène sanitaire (1925).

Catalogues divers.

Archives Nationales : Dossiers divers.

Faculté de Pharmacie : Dossiers divers.

Périodiques : Mercure de France - Æsculape - Journal de Médecine de Paris - Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie - Journal de Pharmacie et de Chimie - Revue des Spécialités - Bulletin des Sciences Pharmacologiques - Avenir Médical - Gazette de Santé, etc...

TABLE DES MATIÈRES

	Introduction	7
I. —	Biberons, tétines et tire-lait	11
II. —	Périaptes, amulettes et colliers	21
III. —	Peaux divines	37
IV. —	Bandages herniaires	43
V. —	Ventouses	59
VI. —	Pessaires	65
VII. —	Sondes et bougies	73
VIII. —	Seringues	79
IX. —	Accessoires divers et conclusion	83
	Le prix des accessoires	89

Dépôt légal 2e trimestre 1946. N° 185

Imprimerie Générale, Jean de Bussac, 2, Cours Sablon, Clermont-Fd

Vu :

Strasbourg, le 7 novembre 1945.
Le Président du Jury :

A. SARTORY.

Vu et approuvé :

Strasbourg, le 7 novembre 1945.
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie,

A. SARTORY.

Vu et permis d'imprimer :

Strasbourg, le 9 novembre 1945.
Le Recteur de l'Académie
Président du Conseil de l'Université,

Marcel PRELOT